



Figuig au patrimoine de l' Unesco

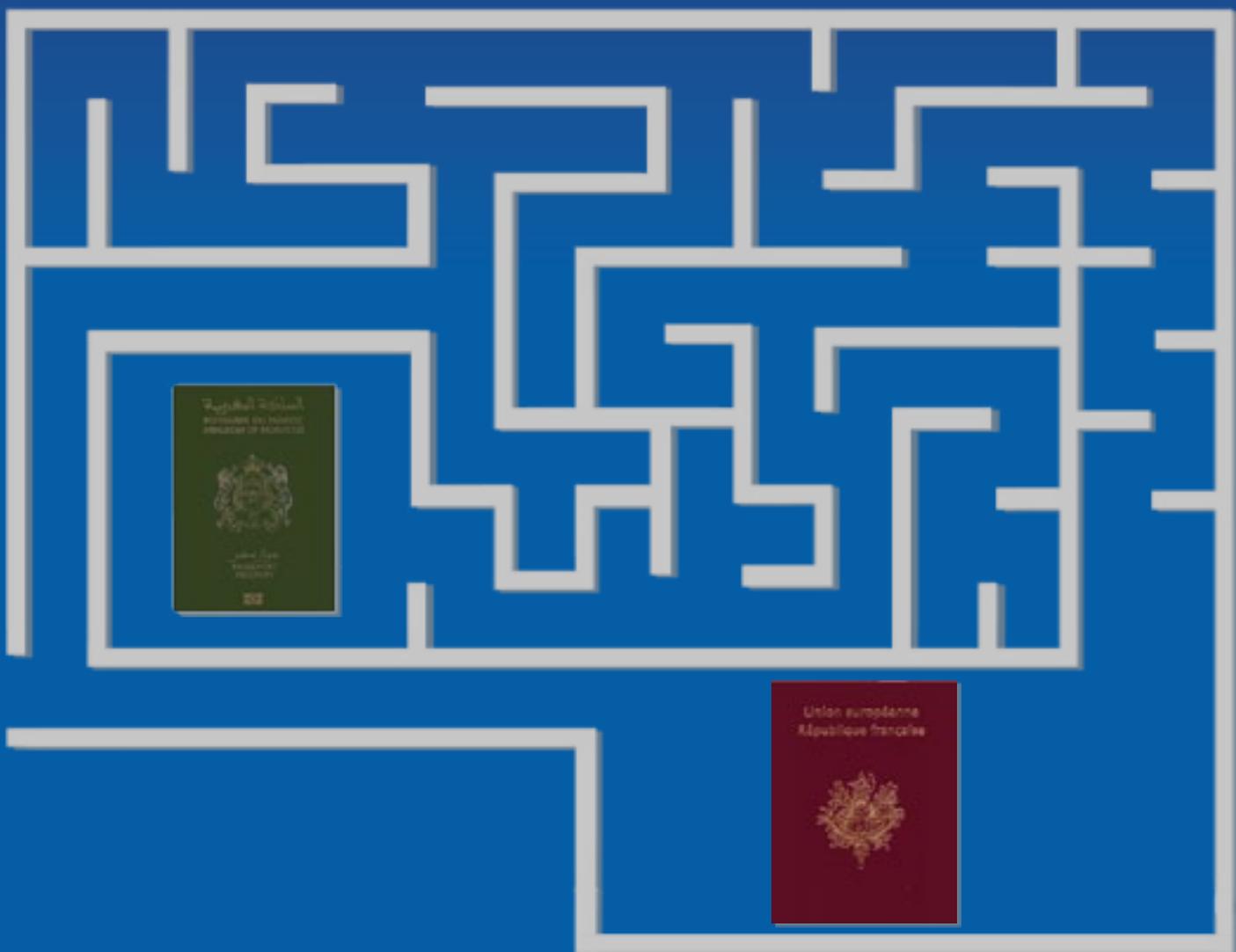
Les dessous de la Kafala

L'histoire du baseball marocain

La stérilité au Maroc

# Consulats marocains

## Un casse-tête chinois



## Valeurs et traditions

Les valeurs et les traditions sont des éléments importants pour les peuples. Tant qu'elles vont dans le sens de l'Etat de droit et de la justice, elles peuvent même servir de ciment aux fondements d'une nation. Celles qui sont plus liées au culturel, au terroir ou au folklore, dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec ce même Etat de droit, restent importantes pour l'identité de la France, un peu comme ces rides qui marquent votre visage comme autant de traces de votre passé, de votre histoire. Par contre, invoquer les valeurs et les traditions pour créer une nouvelle jurisprudence, pour glisser en douce un avenant au contrat, au pacte républicain, est un sacré coup de lame de rasoir sur le visage de Marianne.

Comment un Etat séculier peut-il évoquer la tradition ou la culture judéo-chrétienne (« judéo » étant là pour se donner bonne conscience) pour justifier l'immixtion du religieux dans le politique ? Car c'est bien de cela dont il s'agit. Sous couvert de défense de la laïcité et du vivre ensemble, le retour du religieux s'annonce, comme en réaction à la présence croissante de l'islam en France. Alors qu'il suffit de continuer sur la voie de l'Etat de droit séculier pour éviter tout dérapage religieux, toute injustice à l'égard d'une communauté, les politiques, au paroxysme de l'hypocrisie, sont prêts à employer n'importe quel argument fallacieux pour justifier leurs assauts

contre la laïcité.

N'avez-vous pas observé le glissement sémantique de ces dernières années ? En France, Etat laïc, la religion est une affaire personnelle. Tout le monde peut s'entendre sur ce postulat fondateur. Pourtant, désormais, nous entendons : « la religion est une affaire privée ». Beaucoup estimeront que la signification est identique. En réalité, cette permutation entre « personnelle » et « privée » est lourde de sens. Les intentions sont claires : préparer subtilement l'opinion publique à valider l'incompatibilité de la religion avec l'espace public.

### **Si la religion est bien une affaire personnelle, en quoi est-elle incompatible avec l'espace public ?**

Si la religion est bien une affaire personnelle, en quoi est-elle incompatible avec l'espace public ? L'Etat ne doit privilégier aucune religion à une autre et les fonctionnaires ne peuvent afficher un signe religieux : tout le monde en conviendra.

Par contre, obliger les usagers à laisser à la porte de leur mairie, tout signe religieux (foulard, voile intégral, crucifix, étoile de David, main de Fatma...), c'est le début des lois d'exception.

Le plus dramatique : tous les chantres de la néo-laïcité revêtent le costume des défenseurs du vivre ensemble tout en stigmatisant les Français de confession musulmane. Depuis le débat sur le voile, la société française est tout sauf apaisée. Comment détruire en quelques années ce qui avait été construit en plus d'un siècle !

Mohamed Ezzouak

# LE MENSUEL

## 04 Photomaton

## 08 MRE

Marocains du Sénégal : L'ambassade traîne en justice une association

10 Procès à Perpignan : 3 retraités marocains déclarés coupables

12 Marocaines à l'étranger : un guide pour vous !

## 14 Maroc

Réforme constitutionnelle : La scène politique en ébullition

16 Mourad Alami : « La constitution doit être rédigée en darija »

17 Croissance : sans augmentation du taux d'emploi

## 18 Dossier : Consulats marocains

Consulats marocains, un casse-tête chinois

20 Consulats marocains : difficiles à joindre et contradictoires

21 Sondage : Les consulats marocains assaillis de vos reproches

22 E-Consulat : Le portail est ouvert mais incomplet

## 24 Chronique Satirique

## 26 International

Energie solaire : L'Europe et le Maghreb complémentaires

28 Révolutions arabes et migrations

## 30 Focus : La réalité de la kafala

## 36 Portrait : Khalid Benghrib

## 38 Sport

Baseball au Maroc : Ou comment le sport rencontre l'histoire

40 Maroc-Algérie : Le retour à Casablanca?

## 42 Culture

Figuig : La porte algérienne du Maroc

44 Soufisme : Une spiritualité bien ancrée au Maroc

## 46 Agenda

## 48 Yabiladies

Le supplément féminin

# Mag

## Directeur de la publication

Mohamed Ezzouak

## Rédacteur en chef

Frédéric Schmachtel

redaction@yabiladi.com

## Secrétaire de rédaction

Julie Chaudier

## Rédaction

Ristel Edimo

Ghita Ismaïli

Oumar Baldé

Yann Ngomo

Elimane Sembene

## Conception graphique

Maghnia Zerouh

## Directeur technique

Marouane Benabid

## Conception web

Mohammed Reda Biya

Anouar-Charif Zekri

## Direction

### commerciale

Salma Sentissi

salma@yabiladi.com

## Yabiladi Mag est édité par

Web Stratégie

8 Rue Assad Bnou Zarara

Maârif 20330

Casablanca Maroc



## Prince Charles

Le Prince Charles a visité le Maroc, du 4 au 6 avril. Il a rencontré le roi Mohamed VI à Rabat. Charles et Camilla ont également visité des monuments historiques et rencontré différentes personnalités marocaines. Le prince de Galles a notamment rencontré des théologiens à l'université Qarawiyyin de Fès.



 **Malika Zara**

La chanteuse marocaine, Malika Zara, s'est produite, le premier week end d'avril; sur la scène du mythique Apollo Theater de Harlem, à New York. Qualifiée de « Morocco's Jazz Jewel », par la chaîne américaine CNN, elle a rendu un hommage posthume à la chanteuse sud-africaine Miriam Makeba.



### Adil Taarabt

Adil Taarabt a été élu meilleur joueur de la deuxième division anglaise pour la saison 2010-11. L'international marocain et meneur de jeu du club anglais des Queen Park Rangers a rejoint le club de l'ouest de Londres l'été dernier. Il pourrait le quitter prochainement pour un club de premier league.



### Kenza Drider

Kenza Drider a été la première à violer la loi interdisant de porter le voile intégral sur la voie publique, entrée en vigueur le 11 avril. Elle a pris le train à Avignon, où elle réside, pour Paris. Cette jeune trentenaire très médiatique a été vue, lue et entendue dans une grande partie de la presse française.

**Yacine ND. SENE**  
 Huissier de Justice  
 5, Bd du Sud – Point E  
 DAKAR  
 Tel. 33 825 65 79

## COMMANDEMENT ASSIGNATION EN REFERE

L'AN DEUX MILLE ONZE

Et le

*Vingt cinq Mars*

### A LA REQUETE DE :

L'AMBASSADE DU MAROC, propriétaire représentée par l'Agence INDEPENDANCE IMMOBILIERE, dont le siège social est à l'Immeuble Lahad MBACKE, Avenue FADIGA, poursuites et diligences de son représentant légal,

*J'ai, Yacine Ndiaye SENE, Huissier de Justice près de la Cour d'Appel et les Tribunaux de Dakar, domiciliée en ladite ville, 5, Bd du Sud – Point E, soussigné,*

### FAIT COMMANDEMENT A :

Le CONSEIL NATIONAL DES MAROCAINS DU SENEGAL, pris en la personne de son représentant légal, locataire de la villa sise au Point E, rue 5 X F à Dakar à usage d'habitation.

où étant et parlant à :

*et sur mandat de l'Agence Indépendance Immobilière  
 a été fait à l'égard de l'Agence Indépendance Immobilière*

**DE PAYER** immédiatement au requérant, représenté par INDEPENDANCE IMMOBILIERE

# Marocains du Sénégal

## L'ambassade traîne en justice une association marocaine

La querelle au sein de la communauté marocaine du Sénégal s'aggrave. L'actuel ambassadeur du Maroc au Sénégal, M. Taleb Berrada, a assigné l'association du Conseil National des Marocains au Sénégal à comparaître le 5 mai devant le Tribunal hors classe de Dakar. Par Julie Chaudier

**L'**affaire qui oppose l'association du Conseil National des Marocains au Sénégal (CNMS) à l'ambassadeur du Maroc au Sénégal, M. Taleb Berrada, s'envenime. L'ambassade, par le biais de l'agence immobilière « Indépendance immobilière », a assigné à comparaître le CNMS le 5 mai, devant le Tribunal hors classe de Dakar.

Elle lui réclame le paiement de 300 000 FCFA (plus de 53 000 DH) : le loyer, pour l'année 2010, d'une villa à Dakar, dont l'ambassade est propriétaire au nom de la communauté marocaine dans son ensemble. Un huissier est même venu, le 26 mars, saisir les biens de l'association, avant d'être renvoyé par Mohamed Farssi, président du CNMS.

Depuis 2001, le CNMS occupe cette villa comme local dans le cadre de ses activités associatives. « Nous réalisons des projets pourvoyeurs d'emplois et de revenus pour la communauté marocaine », explique Mohamed Farssi. D'après lui, les différents contrats signés avec l'agence immobilière et qui avaient toujours été avalisés par l'ambassade stipulaient qu'il n'y avait versement de loyer que dans le cas où des projets rémunérateurs y étaient réalisés. Depuis 2010, cependant, aucun projet propre à l'association n'y a été mis en place. L'ambassadeur, sans s'exprimer sur ces contrats, estime normal que l'association de M. Farssi verse le loyer.

### Imbroglia

Pour saisir la position des deux protagonistes, il faut revenir à l'histoire du fonds social donné par Hassan II aux plus pauvres de la communauté marocaine du Sénégal, en 1964. La communauté avait alors décidé d'investir l'argent dans l'achat de trois villas. Depuis 2001, « le CNMS a obtenu la gestion de ce fonds, c'est-à-dire des revenus qui proviennent de la location des villas. De son propre chef, il s'est aussi attribué l'une d'entre elles », affirme M. Taleb Berrada. Le président du CNMS, soutient, lui, avoir fédéré plusieurs associations pour la gestion de la villa. Quelque soit le point de vue, puisqu'il est acquis que les villas relevaient du gestionnaire du fonds, le CNMS se versait à lui-même un loyer. Selon l'ambassadeur, les autres associations ma-

rocaines au Sénégal se seraient senties lésées et auraient demandé à bénéficier, elles aussi, de ce fonds attribué au CNMS par l'ancien ambassadeur. En 2009, « j'ai pu obtenir du CNMS qu'il rende la gestion du fonds à l'ambassade en attendant de former un collectif d'associations pour s'en occuper », explique M. Berrada. En 2010, le CNMS n'avait donc plus la gestion du fonds et les projets menés au sein de la villa qui lui servait encore de local n'étaient pas les siens, mais étaient financés par le ministère des MRE.

### Affrontement entre associations

Il est donc malaisé de savoir si le CNMS a encore l'obligation légale de verser le loyer qu'on lui ré-

**" j'ai pu obtenir du CNMS qu'il rende la gestion du fonds à l'ambassade en attendant de former un collectif d'associations pour s'en occuper "**

clame. Si le Tribunal hors classe de Dakar parvient à trancher l'affaire le 5 mai, il est certain qu'il ne mettra pas pour autant fin à la querelle qui oppose le CNMS et l'ambassade du Maroc au Sénégal. Le 15 août 2010, le CNMS ainsi que d'autres associations publiaient dans le Maghreb Observateur une lettre ouverte à l'ambassade pour l'accuser de favoritisme. « Pourquoi les Marocains membres de nos associations n'ont-ils pas le droit d'assister à la fête du trône

qu'organise l'ambassade à Dakar, alors que les vôtres ont reçu les invitations? » Selon M. Farssi, l'ambassade a pris en grippe l'action du CNMS, qu'elle estimerait insuffisamment « soumis » et préférerait installer dans la place des associations qui lui sont affiliées. 7 associations se sont, en tout cas, exprimées dans le quotidien sénégalais le Matin, le 30 mars, pour soutenir l'action de l'ambassadeur.

M. Taleb Berrada reconnaît l'existence de ces deux parties mais assure qu'il ne prend parti pour personne : « je me place au dessus de la mêlée », affirme-t-il. Il assure même que la procédure judiciaire lancée contre l'association de M. Farssi ne relève pas de son initiative. « L'agence immobilière a, seule, la responsabilité de recevoir les loyers », assure-t-il. L'ambassadeur reste, toutefois, le donneur d'ordre comme le stipule le « commandement assignation en référé » reçu par le CNMS, le 25 mars. Selon l'ambassadeur, « M. Farssi souhaite rester le seul interlocuteur de la communauté marocaine auprès de l'ambassade et ce n'est pas acceptable. » ■



## Procès à Perpignan

### 3 retraités marocains déclarés coupables

C'est un revers important pour les retraités marocains de Perpignan et leur avocat maître Abderrahim Chninif. 3 des 4 prévenus ont été reconnus coupables, jeudi 7 avril, de fraude et fausses déclarations aux organismes sociaux français. Le jugement pourrait faire jurisprudence alors que les chibanis déclarés coupables sont maintenant dans une situation très précaire.

Par Frédéric Schmachtel

**A**vec des retraites ne dépassant pas 200 euros par mois et sans toucher les aides supplémentaires (minimum vieillesse, aides au logement), trois retraités marocains résidant à Perpignan doivent aujourd'hui rembourser entre 7000 et 9000 euros aux services sociaux français et payer une amende de 1000 euros avec sursis. Ils ont été déclarés coupables, jeudi 7 avril, de fraude et fausses déclarations aux organismes sociaux par le Tribunal correctionnel de Perpignan. Leur faute : avoir passé plus de temps en dehors du territoire français que ne le permettent les règlements des orga-

nismes concernés : entre 3 et 6 mois. Un quatrième chibani a été innocenté. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail et le Conseil Général des Pyrénées Orientales s'étaient portés parties civiles.

#### Un jugement en application

Les juges n'ont pas formulé d'explications détaillées, mais, de toute évidence, les arguments de maître Chninif n'ont pas pesé assez lourd. Lors du procès qui s'est tenu le 31 mars, l'avocat a

plaidé non coupable, en avançant trois arguments. Premièrement, les retraités n'auraient pas été informés des règlements, il y aurait eu « manquement des organismes sociaux à leurs devoirs d'information et de renseignement ». Une tâche d'autant plus importante qu'un certain nombre d'entre eux ne parle pas français et est analphabète.

L'avocat a, par ailleurs, soulevé la question de la discrimination : pourquoi les contrôles qui ont mené au procès touchent spécifiquement les retraités marocains ? Légalement, rien ne peut forcer une personne à montrer son passeport aux employés de la CAF ou un autre organisme social. C'est la raison pour laquelle maître Chninif a conseillé à ses clients de ne plus montrer leurs passeports en cas de contrôle.

Malgré cela, la CAF a fourni aux juges des documents indiquant les sorties du territoire des personnes visées. Ces fiches de mouvement proviennent de la police des frontières marocaine, mais il n'y a « aucun cadre légal pour l'échange de tels documents entre la France et le Maroc », précise maître Chninif. Ces documents, sans tampon officiel, n'auraient « aucune valeur juridique », selon lui. Interrogé sur les détails du transfert de ces documents, le ministère marocain de l'Intérieur ne se prononce pas. A l'heure où nous bouclons le numéro, notre demande serait encore « en cours de traitement », et ce depuis deux semaines.

### **Acharnement contre les chibanis ?**

Aller jusqu'au Maroc pour obtenir des « preuves » contre les retraités marocains témoigne de l'importance des moyens mis en œuvre pour contrôler les chibanis. Sont-ils démesurés ? La CAF estime que non. Ils entrent dans les procédures habituelles pour vérifier les déclarations des allocataires : contrôles sur pièces administratives, contrôles sur place, vérifications interne des dossiers, « contrôle issu des échanges informatiques avec nos partenaires », énumère M. Peyroles, responsable des relations presse.

Face aux retraités marocains, la CAF ne s'est pas contenté de contrôles, et les procédures à l'encontre des retraités marocains durent depuis bientôt un an. En mai 2010, une lettre informait près de 150 d'entre eux de la suppression de leurs aides au logement. Elle a pris effet en septembre dernier. Les procédures devant la

commission de recours de la CAF, le Tribunal des affaires de sécurité sociale et la HALDE se sont multipliées. D'autres organismes sociaux ont emboîté le pas à la CAF, et certains retraités marocains se voyaient menacés d'expulsion de leurs logements, faute de moyens pour payer les loyers.

Perpignan n'est pas la seule ville touchée. En 2008, à Argenteuil, une centaine de chibanis avait refusé de montrer ses passeports aux contrôleurs de la CAF. Les aides au logement ont été coupées quelques mois plus tard, mais la HALDE a jugé cette suppression discriminatoire. En 2010, Toulouse a vu naître un collectif de défense des chibanis, car, là aussi, ils sont confrontés à des suppressions d'aides et des demandes de remboursement. « Justice et dignité pour les chibanis-a-s » avait même organisé un festival, en novembre 2010, pour attirer l'attention sur la situation de ces vieux Maghrébins qui ont passé une grande partie de leur vie en France. Les membres du collectif s'inquiètent aussi bien de la situation financière que psychologique des retraités concernés, ainsi que de leur santé.

### **Face à l'impuissance, la colère monte**

A Perpignan, les difficultés financières se font également beaucoup sentir. Si, légalement, les trois retraités déclarés coupables par le Tribunal correctionnel pourraient faire appel, les moyens financiers nécessaires à un nouveau procès sont difficiles à rassembler. S'ils ne font pas appel, ils devront rembourser les aides sociales dans de brefs délais, car un report du paiement n'est pas possible, explique maître Chninif. Comment rembourser 7000 euros avec, par exemple, une retraite de 34 euros par mois ?

Face à cette impossibilité, la colère se dirige, notamment, contre les autorités marocaines : elles ont livré aux autorités françaises les documents qui ont servi à inculper les ressortissants marocains. L'Association des travailleurs maghrébins de France avait parlé de « coup de poignard dans le dos » des retraités marocains de Perpignan. « Vous ne pouvez pas vous imaginer la colère des chibanis », affirme maître Chninif à l'issue du procès. Les retraités marocains ne sont cependant pas au bout de leurs peines. De nouveaux procès sont prévus dans un proche avenir contre plus de 30 d'entre eux. Le jugement rendu le 7 avril pourrait faire jurisprudence. ■



# Marocaines à l'étranger

## un guide pour vous !

Le ministère en charge de la Communauté marocaine résidant à l'étranger a présenté, le 23 mars, un guide pour les FMI. Il ne s'agit pas du fonds monétaire international, connu de tous, mais des Femmes Marocaines Immigrées (FMI). Ce guide, destiné à accompagner ces femmes, n'en oublie pas pour autant les hommes et la famille.

Par Ristel Edimo

**E**scroquerie, confiscation des papiers, divorce sans consentement ... autant d'injustices que subissent les Marocaines à l'étranger. Pour les aider à surmonter ces difficultés, le ministère en charge de la communauté Marocaine Résidant à l'Étranger, en partenariat avec l'Agence canadienne de coopération internationale, a conçu le guide d'accompagnement des Femmes Marocaines Immigrées (FMI).

Selon les statistiques du ministère des MRE, les femmes représentent, aujourd'hui, près de la moitié de la communauté marocaine à l'étranger. La plupart a entre 20 et 45 ans. D'après le guide, « les situations de vulnérabilité des FMI sont pour la plupart liées aux risques du trajet migratoire et de l'illégalité du séjour, au non-respect de leurs droits en matière de mariage, de divorce, de garde des enfants, de pension alimentaire et aux violences conjugales et familiales. »

### Plusieurs publics

Il est destiné à « l'ensemble des acteurs œuvrant dans les domaines liés aux questions de l'immigration des femmes marocaines en vue de leur fournir des informations et les mécanismes nécessaires pour augmenter la qualité des efforts d'accompagnement social et de soutien socio-juridique », a expliqué Mohammed Ameer, ministre des MRE. Les concepteurs du guide entendent ainsi revaloriser le statut de la FMI pour rétablir l'égalité entre homme et femme.

Pour venir en aide aux FMI de la manière la plus efficace possible, le ministère des MRE prévoit également de toucher plusieurs cibles, notamment les hommes marocains immigrés. A ce niveau, un travail de « prévention des violences à l'encontre des FMI » sera fait. Selon l'étude, certains hommes sont poussés à l'excès par une « peur permanente de voir la famille se disloquer et les enfants perdus » ou encore de voir leur autorité parentale remise en cause. « Ils sont plus durs à l'étranger, ils jouent sur les lois de l'immigration », déclare Fatima Mouhajir, chargée d'études en approche genre, au ministère des MRE.

Christine Ledésert, présidente du centre social parisien « Accueil Goutte d'Or », insiste sur

l'importance de se pencher particulièrement sur les enfants qui subissent indirectement ces violences. Ils les reçoivent comme une forme d'éducation : « pour le garçon, c'est normal de frapper une femme et pour la fille, c'est normal de se faire frapper, alors que ce n'est pas le cas ! »

Le guide s'adresse aussi aux jeunes filles issues de l'immigration, dans le but de faire d'elles des femmes mieux averties au sein de la société, dans leur pays de résidence. Parallèlement, les travailleurs sociaux agiront pour la « cohésion familiale et pour regrouper des familles marocaines immigrées volontaires en réseaux. »

### Mise en place

Avant tout, « il ne faut pas oublier que c'est le tout premier guide », signale Mme Mouhajir. Une ébauche des stratégies globales a été réalisée. Un plan d'action est élaboré par pays avec toutes les parties concernées : associations, administrations des pays d'accueil... Les efforts, en amont, seront portés sur la formation des travailleurs sociaux dans les consulats marocains, puis les ONG et tous les résidants. « On va essayer d'augmenter le nombre de travailleurs sociaux.

Ensuite, on tablera sur la formation », souligne la chargée d'étude. La mise en place se fera de manière progressive : « d'abord la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, avant de continuer vers l'Afrique ». De plus, les travailleurs sociaux seront dotés de certains moyens pour la réussite de leur mission : un téléphone cellulaire GSM avec un forfait mensuel et du matériel informatique portable. « Nous avons même pensé à un numéro vert », ajoute Fatima Mouhajir.

Le programme communique sur la FMI, afin de valoriser son statut et de remédier aux clichés de femme soumise et dédiée entièrement à la maternité. Il prévoit aussi d'organiser une caravane par pays pour informer sur l'existence du service d'aide et d'accompagnement au niveau des consulats. La première étape a eu lieu en octobre dernier, en France. La deuxième se déroulera, à partir du 10 mai prochain, en Belgique, Allemagne et Hollande. ■

## Regrouper des familles marocaines immigrées en réseaux



# Réforme constitutionnelle

## La scène politique en ébullition

La commission consultative de révision de la Constitution rencontre successivement, depuis le 28 mars, les partis politiques, les syndicats et certaines associations. Ce processus ne se fait pas sans difficultés : contesté, il provoque aussi des tensions au sein même des partis.

Par Oumar Baldé et Julie Chaudier

**L**e processus est lancé depuis lundi 28 mars et s'étendra au moins jusqu'au 16 avril. La commission consultative pour la révision de la Constitution, présidée par Abdelatif Menouni, en collaboration avec le président du mécanisme de suivi politique et conseiller du roi, Mohamed Moâtassim, a auditionné puis débattu brièvement avec les délégations de chaque parti politique, de syndicat et de la société civile. Non seulement, le lancement de ce processus n'a pas fait taire les contestations, mais il a aussi créé des dissensions au sein même de certains organismes auditionnés.

Le Parti Socialiste Unifié et l'AMDH ont refusé l'invitation de la commission. Le boycott de ces deux poids lourds des scènes politique et associative ne passe pas inaperçu. « Nous constatons que l'approche adoptée par le roi ne respecte pas le principe de la souveraineté populaire », explique l'AMDH dans une lettre adressée à M. Menouni. « La commission ne représente pas toutes les forces du pays, et donc les membres qui y siègent ne représentent pas tous les points de vue », a affirmé le secrétaire général du PSU pour expliquer la décision de son parti.

### **La commission ne suffit pas**

Alors que le roi avait déjà annoncé des réformes constitutionnelles et que la commission avait été formée, le Mouvement du 20 février a maintenu, dimanche 20 mars, ses manifestations dans tout le pays. A Casablanca, ils étaient entre 10 000, selon nos estimation, et plus de 20 000, selon les organisateurs, à scander des slogans exigeant des réformes politiques profondes. Nombreux étaient les manifestants qui, heureux des annonces royales, entendaient cependant maintenir la pression sur le gouvernement. Ils ont aussi réclamé des réformes qui n'ont pas été annoncées par le roi. « Nous voulons une répartition plus égalitaire des richesses », a souligné, notamment, Najia Malek, professeur de philosophie à Kenitra.

De nombreuses personnalités marocaines se sont jointes à ces revendications. Le 31 mars, 166 personnalités marocaines, dont Miloud Chaâbi, Azzedine Akasbi et l'écrivain Abdelatif Laâbi, pour ne citer qu'eux, ont signé un manifeste réclamant la démission du gouvernement et la dissolution du parlement pour la « formation d'un gouvernement de coalition nationale ». « Le respect du droit à la manifestation

», la « fin de l'impunité » et « la séparation du pouvoir et du monde des affaires » figurent également parmi leurs exigences. Saad Eddine El Othmani, du Parti Justice et Développement, parmi les signataires du manifeste, explique que l'objectif « est de pousser la commission consultative à aller jusqu'au bout et à ne pas se contenter de réformes superficielles ».

### **Nouvelles divisions**

Le travail de la commission n'a pas suffi à calmer les contestations, il est même à l'origine de tensions à l'intérieur des organisations consultées. La façon d'organiser le débat, au sein des organisations, afin de formuler des propositions pour les porter ensuite devant la commission consultative a parfois posé problème. « Je tiens à souligner que la décision prise par certains membres du Bureau politique de présenter des propositions de réforme à la commission constitutionnelle sans avoir au préalable convoqué le Comité central constitue une grave erreur », écrit Youssef Belal, membre du Bureau politique du Parti du Progrès et du Socialisme, dans une lettre ouverte aux autres membres du Bureau, sur sa page Facebook.

Au sein du Mouvement du 20 février, ce n'est pas tant le contenu qui pose problème que le fait d'accepter ou non de rencontrer la commission. Approchés, le lundi 4 avril par la commission, certains membres, essentiellement des jeunes des partis de gauche et des membres d'associations, ont décidé d'accepter. Ils posent toutefois une condition : « que la rencontre soit retransmise en direct à la télévision », rapporte Montassir Sakhi. La commission a refusé de renoncer au huis clos, indique le jeune USFP. Cette frange du Mouvement réfléchit à présent à l'attitude à adopter.

Les autres membres du Mouvement maintiennent leur opposition à cette commission jugée non-démocratique. Vendredi 8 avril, jour de l'ouverture de la session printanière du Parlement, un sit-in s'est tenu devant le siège du pouvoir législatif marocain, à Rabat, pour exiger sa « dissolution et la démission du gouvernement ». Deux autres rendez-vous majeurs sont programmés les 24 avril et 1er mai. La première manifestation devrait être un remake des grandes marches du 20 février et du 20 mars, alors que le 1er mai sera l'occasion de battre le macadam avec les syndicalistes lors de la fête du travail . ■

# Mourad Alami

« La constitution doit être rédigée en darija »

Les débats sur la réforme de la constitution marocaine sont entamés, non sans différends, mais un sujet reste encore en marge des discussions : les langues. Mourad Alami, linguiste, s'y intéresse pourtant de près. Ce défenseur de l'arabe marocain propose que la constitution soit rédigée en darija pour la rendre plus accessible aux différentes composantes de la société marocaine. Propos recueillis par Frédéric Schmachtel



**Vous demandez une constitution en darija et que cette langue devienne langue officielle. Quels en seraient les avantages ?**

La darija constitue un pan d'identité partagé par la plupart des Marocains. Sur les plans économique et politique, cela permettrait de mobiliser des ressources humaines encore sous-exploitées.

L'arabe marocain pourrait être le moteur de la participation de toutes les couches de la société. Aujourd'hui, seule une élite arabophone et francophone dirige le pays. Beaucoup sont laissés de côté, ce qui représente une perte de potentiels.

A titre comparatif, tous les pays qui ont élevé les langues vernaculaires au titre de langue officielle ont connu un essor économique et social important. Le passage de l'une à l'autre ne pose pas de problème.

**Cela signifie-t-il que l'arabe marocain doit remplacer l'arabe classique ?**

Non, pas du tout. La source de l'arabe marocain est la langue classique, mais je proposerai que tous les Marocains apprennent nos trois langues, et dans l'ordre : l'arabe marocain, l'amazigh, et l'arabe classique. Les deux premières sont des langues vivantes. L'arabe classique fait partie d'un patrimoine universel, c'est une langue savante, la langue de la religion. Il servira toujours à fortifier la darija.

**Est-ce que certains des acteurs rencontrés par la Commission consultative pour la révi-**

**sion de la constitution ont repris votre proposition ?**

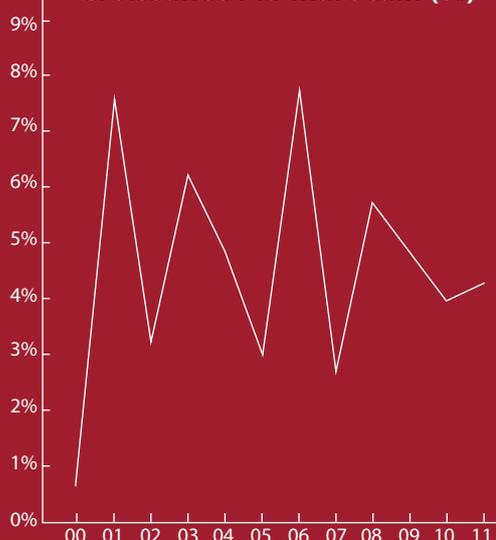
Non, pas un seul n'a repris cette proposition. Tous les partis politiques sont pour l'arabe classique, mais la rue demande la reconnaissance de la darija. Lors des manifestations des jeunes du 20 février, de nombreux slogans étaient scandés en darija. L'arabe classique est la langue des vieux, et la darija est la langue des jeunes. Ils n'ont aucun complexe à utiliser la darija dans les SMS, les chats, sur Facebook.

**Quel est, selon vous, le rôle des écrivains, des intellectuels dans le processus de réforme au Maroc ?**

Pour mener les réformes de la constitution, on a formé une commission et fait appel à des juristes, des politologues, des techniciens, mais ils ne peuvent pas nous aider. La commission devrait être une copie du tissu social de la société marocaine. Elle devrait surtout être pluridisciplinaire. Les écrivains, les intellectuels, mais aussi les membres de la société civile peuvent apporter des éléments importants au travail de la commission. On ne les sollicite pas assez.

D'un autre côté, sans m'exclure, je constate que la présence des intellectuels marocains dans les manifestations est plutôt faible. La plupart partage une grande partie des revendications des jeunes, mais il y a des réticences, une certaine frilosité à sortir dans la rue. Nombreux sont les intellectuels marocains qui restent dans leur tour d'ivoire. Ils ne veulent pas se salir les mains, même pas les pieds. ■

Croissance PIB marocain (%)



# Croissance...

## sans augmentation du taux d'emploi

**La croissance au Maroc ne s'accompagne pas nécessairement de la baisse du taux de chômage. L'inadéquation de la croissance et de l'emploi s'explique notamment par la faiblesse des politiques d'industrialisation du pays. Un secteur confronté, en parallèle, à la concurrence internationale par le bais des nombreux accords de libre échange.**

Par Julie Chaudier

« La croissance, en matière d'emploi, c'est comme le cholestérol, il y a le bon et le mauvais », lance Mohamed Chiguer, docteur d'Etat en économie. « En dépit de la croissance économique, on constate un taux de chômage encore très fort au Maroc », alerte Jamila Ayegou, enseignante en sciences économiques à l'université de Mohammedia.

Selon les statistiques du Haut commissariat au plan, le taux de chômage est passé de 11,4% en 2003 à 9,1%, en 2010, alors que, dans le même temps, le taux de croissance était en moyenne de 4,58% (selon le CIA World Factbook), soit un chiffre qu'envieraient bien des pays européens. Un paradoxe apparent qui trouve son explication, notamment, dans la structure de l'économie.

« L'économie marocaine est fondée en majeure partie sur les secteurs du bâtiment, de l'agriculture et des services, or ce sont des secteurs sensibles à la spéculation et donc très volatiles », explique Mohamed Chiguer. Au Maroc, la croissance économique dépend beaucoup de la qualité des saisons agricoles. Les énormes variations du taux de croissance économique d'une année à l'autre (voir graphique) dépendent du temps et des spéculations et non de l'investissement en capital humain. En 2006, par exemple, la croissance du PIB avait été de 1,70% contre 9,30% l'année suivante. « Il faut prier pour qu'il pleuve, c'est le bon dieu qui fait la croissance », ironise Mohamed Chiguer.

Si, aujourd'hui, l'économie dépend encore autant de l'agriculture, c'est qu'il n'y a pas eu de

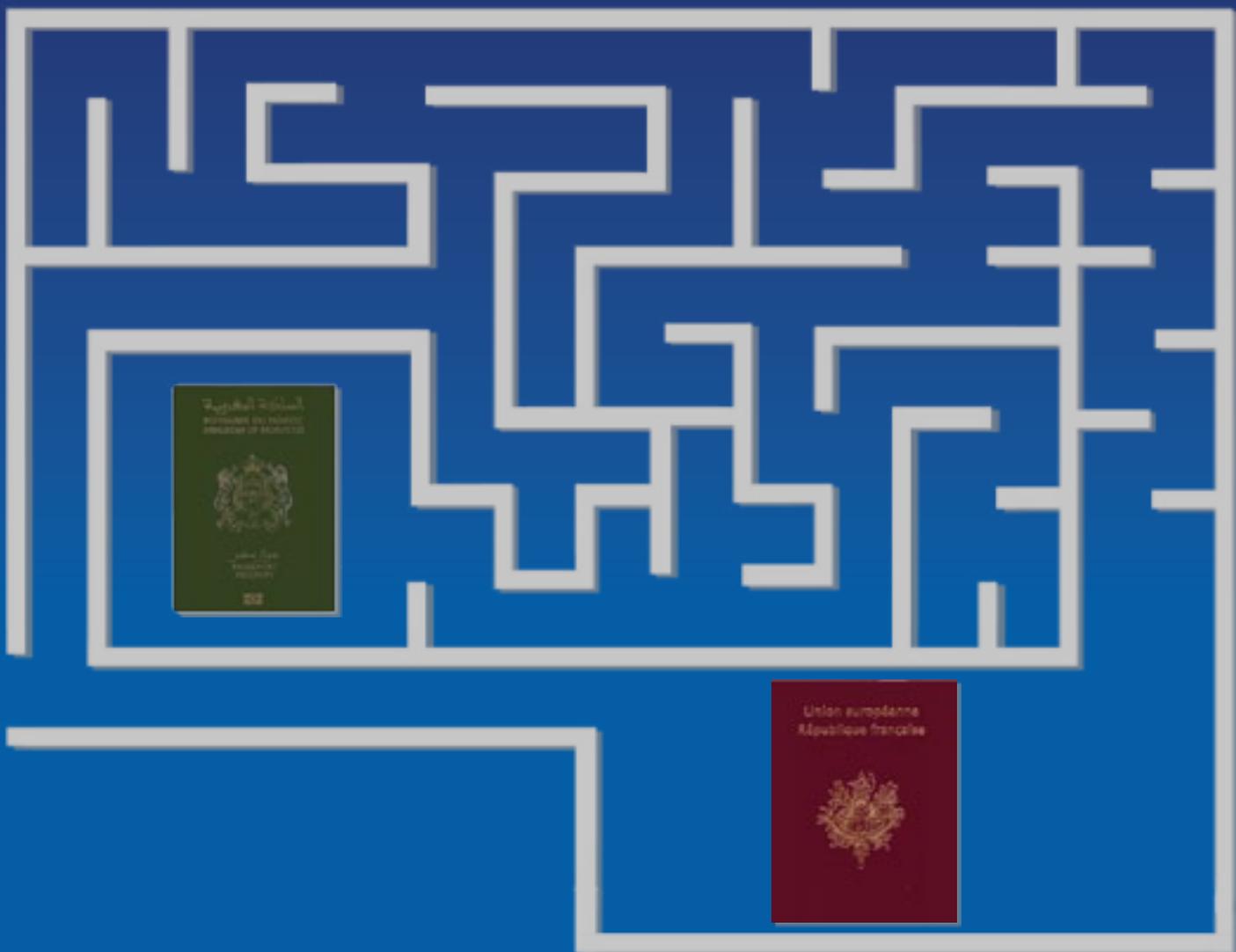
politique d'industrialisation efficace. « Les réflexions menées après l'indépendance devaient mener à une véritable politique industrielle. Son encadrement a été mal adapté : le gouvernement a adopté une planification indicative plutôt qu'impérative », explique Mme Ayegou. Aujourd'hui, « près de 95% des entreprises sont des PME », déplore Mohamed Chiguer.

Le docteur d'Etat en économie fait le même constat que Najib Akesbi, économiste et enseignant à Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, à Rabat : l'Etat a décidé d'ouvrir le pays au libre échange sans que son industrie naissante y soit préparée. « Depuis 30 ans, les gouvernements ont fait la promotion des exportations en signant des accords de libre échange avec près de 50 pays. Pour en bénéficier il faut avoir une offre exportable, alors que le Maroc n'a rien à exporter » explique Najib Akesbi. L'industrie textile marocaine s'est ainsi retrouvée fortement concurrencée. « La mise à niveau forcée des entreprises a entraîné de nombreux licenciements », ajoute Jamila Ayegou.

Mohamed Chiguer explique aussi le phénomène de croissance à faible intensité en emploi par le fait que « les derniers enfants issus de la transition démographique au Maroc arrivent actuellement sur la marché du travail ». Leur nombre est tel que l'économie n'est pas en mesure de l'absorber entièrement. « L'économie marocaine devrait créer entre 300 et 350 000 emplois par an pour simplement éviter que le nombre de personnes au chômage n'augmente, explique Najib Akesbi, alors qu'elle parvient péniblement à créer 100 000 emplois par an. » ■

# Consulats marocains

## Un casse-tête chinois



Le Maroc compte près de 133 consulats à travers le monde avec une forte concentration en France, en Belgique, en Espagne et en Italie. Ils rappellent souvent aux Marocains résidant à l'étranger une bien piètre image de leur pays.

Sourds aux demandes des associations, aveugles à l'absurde bureaucratie qui s'est instaurée dans leurs murs, les consulats représentent un passage obligé dont un grand nombre de MRE se passerait volontiers. Le e-consulat n'est pourtant pas encore prêt pour prendre entièrement le relai.

Par Julie Chaudier

« 4 heures d'attente pour un tampon, il y avait un monde fou. J'ai cru que j'étais au bled », les mots de Zabla111, membre de Yabiladi.com, évoquent tout à la fois ce qu'est, intrinsèquement, un consulat - un peu du Maroc à l'étranger - et les difficultés de bien des usagers à faire valoir leurs droits de citoyens marocains lorsqu'ils sont expatriés.

« Au même moment, nous avons contacté l'ambassade du Maroc en France et le ministère de la Défense français. L'ambassade ne nous a jamais répondu, alors que le ministère nous a immédiatement donné rendez-vous », témoigne Ali El Baz, coordinateur de l'Association des Travailleurs Maghrébins en France (ATMF). Il avait demandé à être entendu par les deux organismes dans le cadre de la mise en place de la loi de décriminalisation des retraites des anciens soldats coloniaux. « Il y a un véritable mépris de l'ambassade marocaine », regrette Ali El Baz.

En 2007, l'ATMF, au sein d'un collectif, occupe le consulat de Nanterre. Ce collectif demande à ce que le consul n'accorde par le laissez-passer demandé par la France pour renvoyer un Marocain en situation irrégulière. « Il était marié avec deux enfants, mais rien à faire, le consulat a donné le laissez-passer », raconte le coordinateur de l'ATMF. Les consulats sont, ainsi, souvent accusés de jouer le jeu de la France plutôt que d'être solidaires avec les MRE.

La polémique qui a enflé à Rennes, en février, est venue s'ajouter au malaise ambiant. Ahmed El Khdar, consul du Maroc à Rennes, depuis 2009, a été muté pour avoir tenté de « faire du propre », selon l'expression de Ahmed Bounouar, trésorier de l'ATMF Rennes. « Il a été limogé parce qu'il s'est intéressé de près à deux employés : l'un ne venait plus depuis 6 ans mais touchait encore des indemnités et l'autre était déclaré en maladie, touchait des indemnités à ce titre, et occupait pourtant un autre emploi, ailleurs », rapporte Ahmed Bounouar de source sûre. Ahmed El Khdar aurait aussi voulu mettre un terme au

trafic de timbres fiscaux marocains.

« Une pétition a tourné de Rennes à Nantes pour lui apporter soutien. C'était un homme proche des gens, il avait ouvert le consulat aux Marocains », raconte Ahmed. Encore une fois, la communauté marocaine qui soutenait le consul n'a pas eu gain de cause. Depuis le 1er mars Ahmed El Khdar est à Oran, où il essuie une « mutation sanction » deux ans après être entré en fonction à Rennes. A l'heure actuelle aucun consul n'a encore été nommé à Rennes pour le remplacer.

Dans les autres consulats, le quotidien n'est vraisemblablement guère meilleur. « Au consulat de Nanterre, il faut faire la queue trois fois. On vous donne même un ticket pour attendre qui ne sert à rien, il faut à nouveau faire la queue », raconte Ali El

Baz en tant qu'utilisateur parmi d'autres des services consulaires. Dans le sondage réalisé sur Yabiladi.com afin de connaître votre version des faits, les reproches étaient très nombreux : temps d'attente, règne de la paperasse et incohérence des demandes qui vous étaient faites.

**« Il vaudrait mieux fermer les consulats et tout faire par correspondance car ils ne servent à rien »**

Notre enquête par téléphone a confirmé nombre de vos critiques. Nous avons constaté que sur l'ensemble des consulats de France et de Belgique, la majorité était difficilement joignable. Si certains donnent le change assez longtemps pour que l'on croit, en rattrachant, avoir tout bien compris, il faut vite déchanter : les réponses données par les uns et les autres ne concordent pas entre elles. « Il vaudrait mieux les fermer et tout faire par correspondance car ils ne servent à rien », s'énerve Hamza dans sa réponse à l'enquête d'opinion lancée sur Yabiladi.com.

L'idée fait son chemin dans le cadre du e-gouvernement et, s'il n'est pas question de fermer les consulats, la version web des services consulaires est en route. Elle devrait permettre à terme de se passer d'un grand nombre de déplacements, à condition que les consulats eux-mêmes s'adaptent. ■



# Consulats marocains difficiles à joindre et contradictoires

Les consulats marocains sont souvent pointés du doigt et accusés de manquer de professionnalisme. Pour tenter d'évaluer la qualité des services proposés par les consulats du Royaume, situés en France et en Belgique, une enquête s'impose. Trois principales questions leur ont donc été soumises par une fausse « Marocaine résidant à l'étranger ».

Par Ghita Ismaïli

**L**es consulats du Royaume font généralement l'objet de nombreuses critiques de la part des Marocains résidant à l'étranger. Ils sont souvent qualifiés d'administrations archaïques et bureaucratiques. Afin de mesurer la qualité des services consulaires marocains, nous avons procédé à une enquête téléphonique. En se faisant passer pour une Marocaine résidant à l'étranger, trois types de question ont été posées aux représentations consulaires marocaines de France et de Belgique (voir page suivante).

Joindre un consulat marocain, que ce soit en France ou en Belgique, s'avère une mission difficile. En effet, sur les 16 consulats que compte le Maroc sur le territoire français, seuls 11 ont pu être joints. Tout d'abord, il faut choisir la langue, française ou arabe, avant d'être dirigé vers le service souhaité. Une fois cette étape passée, il faut patienter quelques secondes, voire plusieurs minutes pour espérer entendre une voix au bout du fil. Si l'appel n'aboutit pas, l'utilisateur devra reprendre à zéro et risque de passer ainsi des heures au téléphone.

Pendant l'enquête, les consulats de Toulouse et de Dijon ont été les seuls à décrocher le téléphone dès le premier essai. Pour les 9 autres représentations de France, il a fallu appeler deux fois Villemomble et Bastia et 8 fois Orly avant d'avoir une réponse. Quant aux postes consulaires marocains de Marseille, Pontoise, Lyon, Montpellier et Colombes, ils sont restés injoignables malgré les nombreuses tentatives.

En Belgique, le Maroc a mis en place des consulats à Liège, Anvers et Bruxelles. Tous ont pu

être joints par téléphone mais avec bien des difficultés. Alors qu'on a dû appeler 3 fois le consulat de Liège avant d'avoir une réponse, il a fallu appeler à 10 reprises celui de la capitale belge et 8 fois celui d'Anvers.

Par ailleurs, on a mesuré la qualité de l'accueil. Seulement 6 consulats sur les 14 contactés nous ont accueillis avec amabilité au téléphone, contrairement aux consulats de Rennes, Orly, Orléans, Paris et Bordeaux. Le même constat a été fait concernant les trois postes consulaires de Belgique. Le consulat de Bruxelles, joint pour une question relative aux immigrés marocains en situation irrégulière, a même mis fin à la conversation brutalement.

Seulement 7 des 14 consulats se sont montrés réactifs. Il a fallu souvent réexpliquer 2 à 3 fois la situation avant de réussir à obtenir une réponse. Là encore, 2 consulats belges sur 3 ne sont pas réactifs aux questions posées.

On a constaté que plus de la moitié des personnes jointes par téléphone au sein des consulats - 9 sur 14 - ont semblé tenir des propos clairs et précis. A la fin de chacune des conversations et en rassemblant les différentes informations obtenues, on s'est au contraire retrouvé avec des réponses contradictoires et partielles.

Résultat : seuls 4 des 16 consulats contactés par téléphone répondent positivement à nos trois critères. Les personnes qui nous ont répondu dans les consulats de Toulouse, Dijon, Bastia et Lille se sont montrées à la fois claires, aimables et réactives. ■

## Quels sont les papiers nécessaires pour obtenir la CINE et le passeport biométrique ?

Depuis plus d'un an, les Marocains résidant à l'étranger ont, comme tous les Marocains, la possibilité de demander la Carte d'Identité Nationale Electronique (CINE) ainsi que le passeport biométrique. Les consulats du Maroc ne semblent toujours pas maîtriser le sujet. Le nombre ainsi que la nature des pièces requises pour procéder aux deux demandes diffèrent selon les consulats. Aucune des réponses obtenues par les consulats marocains joints par téléphone ne concorde avec les listes disponibles sur [consulat.ma](http://consulat.ma)

Pour la CINE, au consulat de Bastia, il faut : l'acte de naissance en arabe et en français, 4 photos, l'ancienne CIN. La durée de validité communiquée pour l'extrait de l'acte de naissance est de 6 à 9 mois, alors que le site web annonce 3 mois. Le consulat de Bordeaux ne précise pas la langue et demande seulement 3 photos, mais ajoute un justificatif de domicile. Le consulat de Dijon ajoute une enveloppe.

A Liège, en Belgique, le poste consulaire annonce que la demande du passeport biométrique peut se faire en parallèle, avec une seule photo supplémentaire ; avec de l'extrait de l'acte de naissance et « quelques papiers de plus », selon le consulat de Strasbourg. A Bastia, les exigences augmentent : la carte de séjour, l'ancien passeport et une facture d'électricité. Idem à Bordeaux, mais il faut encore deux photos « de plus ».

## Je suis en France en situation irrégulière, comment faire pour avoir mes papiers ?

Les consulats marocains sont souvent accusés de soutenir les autorités françaises plutôt que leurs propres concitoyens. En 2008, « 39% des demandes françaises de laisser-passer, pour renvoyer des immigrés marocains illégaux, ont été accordées par les consulats marocains. La proportion augmente », explique Ali El Baz coordinateur national pour l'ATMF.

Notre enquête aurait tendance à confirmer ce constat. Les services sociaux relatifs aux postes consulaires d'Orly et de Rennes répondent : « adressez vous à la préfecture ! Ce n'est pas notre travail. » Le service social du consulat de Villemomble, en Seine-St-Denis, département réputé pour compter un grand nombre d'immigrés illégaux, s'est contenté de nous inviter à passer à son bureau entre 9h et 13h.

A Lille, après avoir averti que le consulat marocain n'est pas sensé traiter cette demande et que la préfecture ne sera d'aucune aide, la personne jointe nous a conseillé d'adhérer à l'une des associations destinées aux sans papiers ou de procéder à un mariage blanc, sur le ton de l'humour.

A Bruxelles, la personne jointe lance : « voyez avec un avocat, il y a des milliers de cas comme vous en Belgique, on ne peut pas vous aider, adressez vous aux autorités belges », avant de raccrocher subitement.

## Je viens d'avoir une fille que j'aimerais baptiser Titrit Touda, est-ce possible ?

Le gouvernement marocain lance des initiatives visant à intégrer la langue amazighe, avec, notamment, son apprentissage, au Maroc et dans les pays d'accueil. Cependant, la majorité des prénoms d'origine amazighe sont refusés pour absence de « caractère marocain », condition essentielle lors de l'enregistrement du prénom dans l'état civil.

Plusieurs Marocains, résidant au Maroc ou à l'étranger, se sont vus refuser un prénom amazigh pour leur nouveau né. En 2009, Human Right Watch avait lancé un appel à l'ancien ministre de l'intérieur Chakib Benmoussa afin de dénoncer cette pratique. « Cette lettre est restée sans réponse », précise l'organisation.

Au consulat de Paris, la réponse est claire : « non, le prénom n'est pas sur la liste autorisée, ce n'est pas possible ». Visiblement, les consulats marocains ne disposent pas tous de la même liste « autorisée » puisqu'à Orléans et Toulouse, la deuxième partie du prénom choisi, Touda, est acceptée. Idem à Anvers, en Belgique : Titrit ne sera pas prise en considération par les autorités marocaines. Le prénom Titrit, qui signifie étoile, n'était connu par aucun des consulats contactés.

# Sondage

## Les consulats marocains assaillis de vos reproches

Le sondage, « Comment jugez-vous les prestations des services consulaires marocains ? », lancé sur Yabiladi.com, ne laisse guère de place au doute : 63% des répondants estiment que les services offerts par les consulats sont médiocres. Les reproches sont nombreux et la colère palpable dans vos commentaires. Certains sembleraient même prêts à renoncer à leurs papiers marocains pour ne plus jamais avoir affaire à leur consulat.

Par Julie Chaudier

**U**ne chose est sûre, une fois entré dedans on n'a qu'une envie : celle de sortir », lance yvress, en commentaire au sondage. Les consulats du Maroc remportent la majorité de vos votes contre eux : sur 179 votants 63% estiment que les services rendus y sont « médiocres ». Seulement 4% d'entre vous les jugent au contraire « très satisfaisants ».

Premier service assis au banc des accusés : le renouvellement de la carte d'identité et du passeport. La bureaucratie paperassière aurait envahi les consulats. « Les papiers ? A chaque fois ce ne sont pas les mêmes qu'il faut ramener ! C'est pour ça que les vieux ramènent toute leur maison avec eux, ils savent qu'on peut leur demander tout et n'importe quoi », s'énerve Nafissou. « Par pitié ne nous dites pas de revenir, nous prenons des journées de congé pour faire nos papiers ! », supplie marelibia.

Les attaques fusent aussi contre le manque d'amabilité des personnels, la pratique « restrictive » des horaires d'ouverture, les points d'informations « fantômes ». Avec humour, fayc92500, note que les seuls mots que connaît le personnel du consulat de Villemomble, en région parisienne, sont : « non » et « c'était pas moi ».

Mehdi 1999, raconte qu'une erreur a été commise à Rabat pour sa CNI électronique : on avait écrit Rennes pour Reims pour son lieu de naissance. Les services consulaires de Villemomble n'ont été d'aucun soutien, « ils m'ont dit : pour les gens du bled Rennes Reims ça se ressemble ». Les accusations de corruption, aussi, sont fréquentes : « si tu veux prolonger la date de validité de ton pas-

seport, pour 200 euros, l'affaire est dans le sac », soutient Atlas 62, désignant le même consulat.

La situation dans les consulats marocains rappelle à nombre d'entre vous à quel point ceux-ci représentent bien des parcelles du Maroc en terre étrangère. « C'est un cauchemar, 4 heures d'attente pour un tampon. Il y avait un monde fou, j'ai cru que j'étais au bled », lance 3abla111. « Corruption, injustice, bureaucratie ... Tous les fléaux qui touchent les Marocains au Maroc, on les retrouve en France dans ces consulats de la honte », insiste Hamza.

Parce que vous retrouvez dans les consulats les pires aspects du Maroc, certains d'entre vous en viennent même à ne plus vouloir renouveler leurs papiers marocains. « Mon mari a fait sa demande de nationalité française à cause de tous ces désagréments. Franchement, on est bien débarrassés, même si on adore notre pays allah i aalem », raconte Nadia Mohamed, à Lyon. « En ce qui me concerne, je ne franchis plus la porte du consulat. Mes documents de citoyen belge me suffisent », conclut Cielclair.

Dans la mer de critiques, quelques témoignages font exceptions. « Seul point positif, le consulat de Dijon marche avec des tickets comme à la sécu », reconnaît marelibia. Le consulat d'Orléans ressort parmi les commentaires positifs. « Rien à dire, les employés du consulat d'Orléans font du bon travail », estime Kalam50. « On est très bien reçu, vite et bien servi, la salle d'attente propre et pour tous, Madame la consule reçoit elle-même les gens à la porte, c'est vraiment du bon service », se réjouit kouali. ■

Consulats

Prestations

Services en ligne

Etran

# E-consulat

## Le portail est ouvert mais incomplet

La mise en place de l'e-consulat est toujours en cours. Si le portail principal qui rassemble tous les sites des consulats est d'ores et déjà en place, la dématérialisation de l'ensemble des procédures n'est pas encore achevée. L'interdépendance de tous les téléservices et les réserves de la Direction Générale de la Sécurité Nationale ont ralenti le mouvement.

Par Julie Chaudier

**L**e lancement, en 2008, du e-gouvernement, prévoyait la création, parmi ses projets phare, du E-consulat. Le portail web est actif mais l'utilisateur se rendra très rapidement compte que les téléservices sont encore loin d'avoir tous été mis en place.

Le site [www.consulat.ma](http://www.consulat.ma) donne accès, à l'heure actuelle, à la quasi-totalité des informations nécessaires au renouvellement de ses papiers officiels. « Les formulaires ont été uniformisés, on peut désormais les télécharger sur le site », détaille Khalid Zouheir, ingénieur en charge de la modernisation des affaires consulaires au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

Au-delà, cependant, il vaut mieux se déplacer jusqu'au consulat. « Le paiement en ligne n'est pas encore actif », reconnaît Khalid Zouheir. Certains pays étaient très en retard, mais, « désormais, le paiement par carte bleue est disponible dans tous les consulats », souligne Omar Lamrini, directeur du e-gouvernement, au ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

Les actes de naissance ont tous été numérisés dans les consulats pour les Marocains nés à l'étranger : ils sont donc accessibles simplement en ligne. Les Marocains résidant à l'étranger qui sont nés au Maroc doivent encore se déplacer sur leur lieu de naissance ou y envoyer un membre de leur famille pour l'obtenir.

« Le processus de numérisation de l'ensemble de l'état civil est en cours pour tout le Maroc après une expérience pilote, menée à Casablanca, sur 4,5 millions d'actes », souligne Omar Lamrini. «

Le processus est très difficile. En attendant, nous reprenons l'expérience portugaise : à défaut d'informatiser les prestations, on va mettre en place la commande en ligne », modère Khalid Zouheir. Derrière l'écran, la procédure administrative reste manuelle.

Pour l'heure, le déplacement au consulat, sinon au Maroc même, est donc encore une évidence. Certaines pièces, jugées sensibles par la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN), comme la Carte Nationale d'Identité, exigent le déplacement de la personne. « Quand il sera possible de prouver son identité en ligne, il ne sera plus nécessaire de se déplacer », estime Oumar Lamrini.

En attendant, la DGSN exige encore, élément plus problématique pour le e-gouvernement, que les procédures restent pour l'essentiel matérielles. « La DGSN pose des difficultés car, pour elle, la sécurité prime sur tout. Jusqu'ici elle refuse la prise des empreintes électroniques, l'envoi des documents via le web ... », explique Khalid Zouheir. Cette prédilection pour les procédures matérielles entraîne des erreurs grossières : « on a des problèmes d'acheminement des cartes. Celles qui sont destinées à l'Espagne peuvent arriver à Milan, par exemple », soupire Khalid Zouheir.

La mise en place progressive de tous les services du e-consulat s'explique aussi par les nombreuses réformes de procédure qui ont dû être réalisées en amont. « Nous avons dû mettre sur pieds le passeport biométrique, le visa sécurisé, la numérisation de tout l'état civil consulaire... C'étaient tous des pré-requis », détaille l'ingénieur chargé de la modernisation des affaires consulaires. ■

# Semaine mytho

## Bouchta Jebli au consulat marocain

### Lundi

Je me réveille très tôt. J'appréhende avec angoisse la longue journée consulaire qui s'annonce. Objectif : réussir à refaire mon passeport rapidement pour mon voyage au Maroc.

J'arrive devant le consulat pile à l'heure d'ouverture. Sauf qu'il est encore fermé. 30 minutes plus tard, on ouvre enfin les portes. A l'entrée, on t'accueille comme si t'étais un ennemi, ou un type venu les embêter. « Aji, c'est pour quoi ? Nimiro dla carte ? » Le ton est sec ! Je me demande un instant si je ne me suis pas trompé d'endroit. Suis-je dans un commissariat à Marignane ? Ai-je enfoncé la porte d'une permanence du FN ? Non, le moustachu patibulaire ne peut être que Marocain avec son pull sous sa chemise. Une mode spécifique au Maroc ! Il pousse même le vice jusqu'au bout avec son jogging qui dépasse sous son pantalon en tweed chiné. Ouch ! Il a du chien le chaouch, un vrai look Deschiens.

Le monsieur me regarde droit dans les yeux tel un douanier expert en profiling, et me lance, au cas où je ne l'aurais pas remarqué : « ici vous êtes au Maroc ! » Se sentir étranger dans son propre pays, quelle terrible sensation ! Dès l'entrée au consulat, pèse sur vos frêles épaules tout le passé autoritaire de l'administration marocaine. Le consulat : le meilleur remède pour guérir les nostalgiques du Maroc. Finalement, je devrais repasser demain, car le monsieur qui s'occupe des passeports est en arrêt maladie. Il n'avait pas complètement digéré le litre de whisky enfilé la veille.

### Mardi

Me revoilà. Cette fois tout va bien. Le fonctionnaire préposé aux passeports a eu le temps de décuver depuis dimanche. Je dépose mon dossier : je dois revenir le lendemain. Alors que je m'apprête à sortir, j'aperçois Rachida, une amie d'enfance, qui en vient aux mains avec le fan du Jack Daniels. Je les sépare de peur qu'elle ne fasse qu'une bouchée du fonctionnaire pochtron. Je la calme. Elle me montre, alors, son passeport flambant neuf. Toutes les informations renseignées sont correctes sauf... la photo. La pauvre, on l'avait affublée d'une photo de moustachu. Je la taquine : « Wesh Rachida, tu n'avais plus de cire à épiler ? Tu te laisses aller, dis donc. »

Avec mon humour charmeur, je lui décroche un sourire. Elle se calme et prend rendez-vous avec son putching-ball des passeports pour la semaine prochaine. C'est magique ce consulat. Tu rentres Rachida, et tu ressorts Rachid... sans intervention chirurgicale, sans douleur. Les transsexuels en rêvaient, les consulats Marocains l'ont inventé.

### Mercredi

Je me retrouve dans la salle d'attente du consulat. Enfin « salle d'attente » est peut-être un peu prétentieux. C'est tout le rez-de-chaussée qui sert à la fois de lieu d'attente, de salle de photocopies, de bureau, de photomaton, de buvette et même

de WC, s'ils n'étaient séparés par un mur en parpaings, aussi fin que le professionnalisme de nos fonctionnaires.

Je vois une femme à la longue chevelure fondre en larme à côté de ces toilettes. Je m'approche d'elle. Sa demande a été retoquée par le fonctionnaire : il exige d'elle un certificat de vie (pour attester que la personne qui se tient devant lui n'est pas morte - sic) de moins de 3 mois. Le sien est trop vieux de 15 jours. Hayat, pulpeuse marocaine de 28 ans, des yeux noisettes envoutant, a pourtant l'air en pleine forme. Comment ose-t-on lui demander un certificat de vie avec un prénom pareil ? S'il lui arrivait malheur, je me porterais tout de suite volontaire pour la réanimer. Quoi ? Je n'ai pas mon brevet de secourisme ? Et alors ? Je suis un cherif, j'ai la baraka en moi.

Pour ma proximité intéressée avec la charmante Hayat, le préposé aux passeports met mon dossier en bas de la pile et me signifie qu'il faudra repasser demain.

### **Jeudi**

Je suis de nouveau au consulat. Je commence à me faire à ce local aux murs délabrés et à l'ambiance électrique. Justement, il y a de la tension dans l'air. Un monsieur devant moi s'excite en langue amazighe. Je ne comprends pas ce qu'il dit car, question langue de Rouicha, je suis un analphabète. On se retrouve plus tard devant la machine à café. Il n'a pas de monnaie (Il doit être chelh le gars ?!) donc je l'invite. Lahcen, natif de Gennevilliers, est ignorant de la langue chère à Abdelhadi Belkhatat. C'est donc tout naturellement qu'il s'adresse en français au fonctionnaire qui en retour l'accueille froidement.

En arabe, il lui dit : « tu viens demander des papiers marocains et tu ne parles pas la langue de ton pays ? » Lahcen bien qu'il ne parle pas l'arabe, le comprend suffisamment pour déceler le mépris. Il fulmine et débite en langue amazighe tout ce qu'il pense de ce consulat. Le moustachu en est resté bouche bée. Finalement Lahcen parlait bien la langue de son pays.

Mais ce n'était pas fini, puisque le prénom qu'il a choisi pour son enfant a été refusé par le même moustachu. Motif : pas dans la liste des prénoms autorisés. Situation kafkaïenne. Le franco-marocain n'avait rencontré aucun problème à inscrire le prénom amazigh dans l'Etat civil français, mais se voit ignorer par son pays d'origine.

Pour mon passeport, c'est le statut-quo. Le fonctionnaire me précise qu'il y a une erreur et que je dois repasser.

### **Vendredi**

Las des allers-retours administratifs en territoire marocain, je suis allé à la préfecture, récupérer mon passeport français. En sortant, je croise Abderraouf. Après les salamalecs d'usage, généreux comme je suis, je l'invite à prendre un café dans le quartier. Il me lance : « non désolé Bouchta. Je suis pressé, je dois aller au consulat » et disparaît dans la bouche de métro. Je n'ai pas eu le temps de lui rappeler que c'était férié aujourd'hui au Maroc. Le consulat est fermé.

---

### **NOTE**

Voilà comme Nicolas Bedos, pour moi ce fut une semaine de merde, alors imaginez ce que je pense... de la vôtre !



# Energie solaire

## L'Europe et le Maghreb complémentaires

**La catastrophe nucléaire au Japon a poussé chaque pays à s'interroger sur ses choix énergétiques passés et à venir. Selon la fondation Desertec, le soleil maghrébin a le potentiel pour fournir de l'énergie propre à toute l'Europe et pourrait même devenir le moteur de l'industrialisation du Maroc. Cependant les défis à relever restent de taille.**

Par Frédéric Schmachtel

**E**n 2009, 10% de l'électricité consommée au Maroc était de source renouvelable, selon le rapport annuel de l'ONE. Cette même année, le Plan solaire marocain avait été adopté, visant une part de marché de 42% d'ici 2020. Le potentiel des énergies renouvelables au Maroc dépasse les frontières du Royaume. « qu'ils le veulent ou non, l'Europe et le Maroc sont com-

plémentaires en matière d'énergie » : la première consomme énormément d'énergie, le second possède un riche potentiel de production, explique. Abdelaziz Bennouna, professeur et ancien coordonnateur de l'unité de recherche « Technologies et Economie des Energies Renouvelables » au Centre national pour la recherche Scientifique et Technique à Rabat. Un même panneau solaire

d'une capacité de 800 kwh/année dans le sud de l'Allemagne, produirait 2200 kwh/année au Maroc, affirme-t-il.

Bennouna est aussi membre fondateur de Trans-Mediterranean Renewable Energy Co-operation (TREC), un groupement de scientifiques qui a fourni des études préliminaires au projet Desertec. Ce projet, élaboré par la fondation du même nom, vise à construire d'énormes centrales solaires en Afrique du Nord et au Moyen Orient, pour le marché local mais surtout pour exporter de l'électricité vers Europe. L'objectif, partagé par un consortium de grandes entreprises de la région, est de fournir 17% de l'électricité du marché européen d'ici 2050.

### **Le Maroc de demain vivra-t-il de son soleil ?**

Selon Abdelaziz Bennouna, ce projet pourrait être le levier de l'industrialisation du Maroc. En plus de l'exportation d'électricité, la construction même de ces centrales créerait de nombreuses filières industrielles. Jusqu'à 70% des équipements

nécessaires pourraient être produits au Maroc, estime-t-il, et cela aurait des conséquences importantes sur le pays. « Le Maroc qui exportera du courant ne sera plus le même Maroc qu'aujourd'hui », la consommation par habitant par an pourrait aisément dépasser les 3 à 4000 kw/h.

Le principal obstacle pour la mise en place du projet reste le prix de l'électricité, explique cependant Thimeo Gropp, directeur et co-fondateur de la fondation Desertec, d'où l'importance d'exporter de l'électricité vers l'Europe. De telles centrales solaires nécessitent d'importants investissements, que le seul marché local ne pourrait rendre rentable ; l'électricité y resterait subventionnée dans un premier temps.

Les prix élevés ne mettent-ils pas en cause la viabilité globale du projet ? Thimeo Gropp estime que non. La comparaison avec les prix actuels du charbon et du nucléaire est faussée. Ces derniers n'incluent pas les effets externes, c'est-à-dire les coûts qu'induisent la pollution et les risques que comporte le nucléaire. ■

## **Trois questions à Thimeo Gropp, co-fondateur et directeur de la fondation Desertec**

### **La catastrophe de Fukushima influence-t-elle le projet Desertec ?**

On constate un regain d'intérêt pour les énergies renouvelable, parce qu'elles sont des sources d'énergie sûres. Il est tragique que seul un accident aussi dramatique puisse faire évoluer les attitudes mais, historiquement, les origines du projet Desertec sont liées à l'autre grande catastrophe nucléaire, celle de Tchernobyl, en 1986. Aujourd'hui, rien de ce qui n'est arrivé au Japon n'était imprévisible.

### **Les révolutions dans différents pays d'Afrique du Nord mettent-elles en danger le projet ?**

En Afrique du Nord, le secteur de l'énergie et la politique énergétique jouent un rôle majeur, notamment pour assurer la paix sociale. La fondation considère que des mouvements de démocratisation dans la région constituent une opportunité pour le projet Desertec. L'inégalité des chances était une des causes des contestations et un nouveau paysage énergétique peut pallier ces inégalités. De nouvelles capacités devront être créées en matière de formation, et des pays comme le Maroc peuvent même s'industrialiser en s'orientant sur les énergies renouvelables.

### **Quelle importance le Maroc a-t-il pour le projet Desertec ?**

Le Maroc est important pour le projet du fait qu'il existe déjà une interconnexion électrique avec le continent européen. Des négociations sont en cours pour préparer la construction d'une centrale solaire de grande capacité (500MW) qui pourrait devenir une référence pour le projet Desertec dans son ensemble. Ce sera aussi un test pour voir, notamment, comment gérer la mise en place de si grandes centrales, comment distribuer l'électricité en Espagne et en Europe, et si l'on trouve des acheteurs en Europe. Les premiers appels d'offre pourraient être publiés fin 2012.



# Révolutions arabes et migrations

Les révolutions survenues sur la rive sud de la Méditerranée (Tunisie, Libye, Egypte) n'ont pas manqué de susciter des discours alarmistes sur le risque migratoire qu'elles comportaient pour l'Europe. Dans son discours télévisuel du 27 février 2011, le président Sarkozy, tout en saluant ces « révolutions arabes », a mentionné les éventuelles dérives qu'elles comportaient. Des « flux migratoires devenus incontrôlables », et « le terrorisme », ajoutant que « c'est toute l'Europe qui serait en première ligne ». Depuis lors, les médias n'ont cessé de s'interroger sur le lien entre les révolutions et les mouvements migratoires, bien qu'il soit rare de voir des révolutionnaires quitter leur pays sans en attendre les retombées en matière de libertés et d'égalité.

Par Catherine Wihtol de Wenden

Une illustration rapide des mobilités liées aux révolutions arabes a été donnée par les arrivées à l'île de Lampedusa - près de 20 000 arrivées depuis le 1er janvier 2011 - dont le centre d'hébergement ne peut accueillir que 850 personnes. L'île compte maintenant un habitant pour un migrant. Il s'agit de Tunisiens ayant fui leur pays en raison des difficultés économiques. Ils ne placent pas beaucoup d'espoirs dans les retombées de la révolution sur l'emploi. Des Libyens se présentent aussi comme demandeurs d'asile. Le président Berlusconi, qui s'est rendu début avril à Tunis, a décidé de répartir, depuis la fin mars, ces nouveaux arrivants dans plusieurs régions d'Italie du sud, indiquant que seule la demande d'asile libyenne serait prise en considération.

## Tunisie et Libye, un pays de départ et un pays d'accueil

Un aperçu des contextes migratoires de départ et d'accueil sur la rive sud de la Méditerranée conduit tout d'abord à identifier des situations très différentes entre les pays. La Tunisie est un pays d'émigration, avec une population dont 50% a moins de 25 ans. Elle est largement urbaine scolarisée et frappée par le chômage à hauteur de 30% environ des jeunes. Du fait de sa position géographique et de sa proximité avec l'Europe - 138 km la séparent de l'île de Lampedusa, au large de la Sicile -, elle est aussi une terre de transit empruntée par des Subsahariens désireux de passer en Europe.

La Libye, autre terre de transit, abrite 780 000 étrangers, selon le rapport des Nations Unies sur la Population de 2009. Plus que de transit, elle est au surtout un pays d'immigration du fait de ses ressources pétrolières. Elle attire une migration sud-sud constituée essentiellement par les Etats voisins.

Depuis le début du conflit en Libye, la plupart de ces migrants sont repartis dans leurs pays d'origine qui ont parfois organisé eux-mêmes retour des expatriés, comme le Maroc. D'autres sont retournés chez eux par d'autres moyens.

L'Egypte est un pays de départ vers les pays du Golfe, l'Italie, la Libye et à moindre degré, quelques autres pays européens : France, Espagne.

Ces pays ont signé avec la France, l'Italie mais aussi avec l'Union européenne des accords bi et multilatéraux de réadmission par lesquels ils s'engagent à reprendre sur leur sol les sans papiers reconduits à la frontière par les pays européens, qu'il s'agisse de leurs nationaux ou des migrants en transit sur leur territoire interpellés ensuite en Europe. Bien que ces accords constituent des engagements pris d'Etat à Etat ou avec l'Union européenne, ils ont souvent été négociés d'homme à homme entre les présidents Berlusconi et Kadhafi ou Ben Ali, en échange de prestations en nature tels que des cartes de séjour pour candidats au départ très qualifiés, des mesures d'aide au développement ou des « cadeaux ». On peut notamment prendre l'exemple de la construction, annoncée en 2010, d'une autoroute Est-Ouest en Libye par des entrepreneurs italiens.

La fin de ces régimes autoritaires amène-t-elle la fin de leur engagement à être les boucliers de l'Europe contre l'immigration clandestine ? Pour l'instant, la seule politique multilatérale de l'Union européenne dans ce domaine consiste en la multiplication de ces accords, plus souvent bilatéraux que multilatéraux, non sans asymétrie entre le nord et le sud et faute de véritable intégration régionale.

### **Un test pour l'efficacité des instruments de contrôle européens**

La perte de contrôle des accords de réadmission liée à la fin des dictateurs, qui en avaient été les protagonistes au sud, pose la question de l'efficacité des autres instruments de contrôle euro-

péen des frontières : Schengen sur le contrôle des frontières externes de l'Europe, Dublin sur le droit d'asile vers l'Europe, Frontex sur la mise en commun des polices européennes au service du contrôle des frontières.

De l'avis du HCR, il ne s'agit pas d'un exode de masse, mais les chiffres ne reflètent pas toute la réalité, car beaucoup franchissent les frontières sans papiers et ne sont donc pas comptabilisés. Néanmoins, dans le cadre d'un programme d'évacuation d'urgence, le HCR et l'OIM ont organisé plus de 364 vols de rapatriement pour 58 200 personnes originaires de Tunisie, d'Egypte et du Niger qui séjournèrent en Libye depuis début mars. La situation étant évolutive, les organisations internationales poussent à la flexibilité, et demandent aux pays voisins de la Libye que les frontières restent ouvertes pour permettre à la communauté internationale d'agir.

On peut alors se demander de quel poids sont les instruments de contrôle des frontières externes de l'Union européenne, fer de lance de sa politique européenne de l'immigration et de l'asile depuis le lancement du Pacte de 2008. Que fait Frontex ? Il va porter secours aux naufragés de la Méditerranée pour les amener sur les côtes européennes et déplore son manque de moyens bien que son budget ait été porté à 88 millions d'euros. L'Union européenne a récemment dépêché des experts de Frontex pour analyser la situation, mais Frontex ne peut repousser ceux qui demandent l'asile au nom du respect de la Convention de Genève. Les aventuriers de la mer risquent la condamnation chez eux.

Cette migration montre que le dispositif européen, créé essentiellement pour constituer une force de dissuasion, a peu d'effet devant la détermination des candidats au départ et les crises politiques non prévues. Elle montre aussi les limites de la solidarité des pays européens qui ne se sont pas bousculés pour « partager le fardeau » avec l'Italie. Comme la Tunisie, la Libye et l'Egypte n'ont pas d'accord multilatéral de réadmission avec l'Union européenne. Ils ne peuvent donc reprendre des nationaux qu'en vertu d'accords bilatéraux signés avec des Etats européens ou voisins de la rive sud de la Méditerranée. Elle révèle également les limites des accords bilatéraux de contrôle des frontières quand ils sont signés, voire marchandés, entre chefs d'Etat et que les régimes qui succèdent aux dictateurs ne se considèrent que faiblement tenus de les respecter. ■



# La réalité de la kafala

Autrefois tabou, car elle traduisait immédiatement l'infertilité d'un couple considérée comme « hchouma », l'adoption a fait son chemin. Si, au sein de la société maghrébine en général et marocaine en particulier, elle se heurte encore à certaines conceptions traditionnelles, l'adoption est pleinement entrée dans les mœurs occidentales. Les Marocains résidant à l'étranger n'hésitent donc pas à se tourner vers leur pays d'origine pour agrandir leur famille.

Toutefois, prendre la décision d'adopter est un fait, venir adopter au Maroc lorsqu'on vit à l'étranger en est un autre : un véritable parcours du combattant.

Par Ristel Edimo

**J**e ne me vois pas adopter un russe ou un chinois. Non pas que je sois xénophobe, mais je suis poussé à aller chercher chez moi », explique Youssef\*. Quand ils veulent adopter, les MRE, particulièrement ceux qui résident en France, se tournent vers leur pays d'origine. Ce n'est pas pour autant que les choses sont simples. Adopter au Maroc alors que l'on réside à l'étranger implique de se confronter aux différentes conceptions juridiques de l'adoption. Alors que, souvent, l'adoption est une transmission totale des droits parentaux à l'adoptant, au Maroc, il s'agit d'une délégation d'autorité parentale, un tutorat, une « prise en charge » : la kafala.

### « Chut ! », ne parle pas de kafala

Généralement naturalisés Français, les parents adoptifs, après avoir repéré leur futur enfant au Maroc, doivent satisfaire à plusieurs exigences légales et accomplir en France un certain nombre de démarches préalables pour l'obtention d'un agrément. Ils doivent fournir, entre autres, des documents prouvant leur capacité financière, physique et psychologique à élever un enfant. Au terme d'un délai de neuf mois, une commission d'agrément donne son avis. L'agrément constitue en quelque sorte un « passeport » pour l'adoption. Cependant, la kafala est reconnue en France comme étant un tutorat et non une adoption à part entière.

Les parents craignent que l'adoption soit préférée au tutorat et que l'agrément ne leur soit donc pas accordé s'ils annoncent d'emblée qu'ils veulent lancer une kafala, puisqu'elle n'entre pas dans le cadre légal français. Ils cachent donc souvent la vérité sur la nature réelle de ce qu'ils entreprennent. Youssef est le père adoptif d'une fille et un garçon de deux ans recueillis en novembre 2009. Il s'est refusé à agir ainsi. « J'ai parlé de kafala. Ma femme avait peur. Mais je ne peux pas le dissimuler. C'est une chose trop importante pour agir dans la dissimulation », explique-t-il. Cet homme a obtenu l'agrément « sans problème ».

### L'accompagnement dans les démarches

Une fois l'agrément en poche, les parents se rendent en terre marocaine pour récupérer, selon les normes juridiques en vigueur, l'enfant qui a conquis leur cœur. La procédure dure entre 3 et 4 mois. Un tribunal marocain doit leur accorder le droit d'emmener l'enfant avec eux. Une

étape que les parents redoutent parfois. Pour s'éviter beaucoup de tracas, la majorité se fait accompagner par un avocat. « J'avais fait intervenir une avocate d'une association », raconte Safaa, mère adoptive, depuis juillet 2008, d'un enfant qui a aujourd'hui 3 ans. Certains préfèrent assumer personnellement toute la procédure. « Nous avons réalisé notre procédure en solo. Par contre, nous avons un ami sur place qui nous a ouvert pas mal de portes », expliquent Youssef et son épouse.

La présence d'un avocat, si elle garantit une certaine quiétude au niveau des tribunaux marocains, n'est pas toujours le cas, au niveau des services consulaires français. « On m'a dit au consulat que mon enfant n'était pas abandonné. Il faut dire que c'était l'été et les personnes qui étaient là n'étaient pas bien informées », précise Safaa. Ces incidents peuvent fragiliser le moral des parents mais ils ne manquent pas de plans B. Safaa, par exemple, est passée par Tarifa, « à cause de la différence entre nos passeports et celui de l'enfant ». Comme elle, de nombreux parents, qui rencontrent des difficultés pour obtenir le visa de leur enfant, utilisent des voies terrestre ou maritime pour les emmener dans leur pays de résidence de façon clandestine.

### Le coût

Adopter un enfant au Maroc quand on réside à l'étranger suppose aussi une bonne assise financière. Les parents doivent assumer plusieurs voyages au Maroc. Le premier a généralement pour objectif de rechercher l'enfant à adopter, puis peuvent s'enchaîner plusieurs autres voyages, dans l'attente de l'obtention de l'agrément français. Ensuite, viennent les différentes démarches à effectuer dans le Royaume. Il faut traduire en langue arabe les documents français. La traduction peut coûter jusqu'à 4 000 DHS. Les parents doivent aussi faire établir un passeport à l'enfant ainsi que son visa pour 1 110 DHS.

Au total, une procédure de kafala pour un MRE coûte plusieurs milliers de dirhams. Safaa aurait dépensé environ 16 000 DHS, hors frais de déplacement, pour la procédure de kafala proprement dite. Moncef, quant à lui, évalue le coût global de ses dépenses à près de 30 000 DHS, soit environ 3 000 euros. D'après l'heureux papa, « c'est un peu lourd, mais ça vaut le coup ! ». ■

\* Les prénoms ont été changés

# Kafala et adoption

## L'incompatibilité

La kafala n'est pas l'adoption ! Les deux concepts, définis dans deux systèmes judiciaires différents, s'opposent. L'adoption, telle qu'elle est entendue en droit international, qu'il s'agisse de l'adoption simple ou de l'adoption plénière, est interdite au Maroc. Par Mokhtar Ferdaoussi, Juriste, France (avril 2008)

L'adoption simple ne déroge pas aux liens d'origine des enfants, tandis que l'adoption plénière entraîne la rupture totale des liens de filiation de l'enfant avec sa famille d'origine. L'article 149 du code de la famille marocain dispose que « l'adoption est juridiquement nulle et n'entraîne aucun des effets de la filiation parentale légitime ». En revanche, le droit marocain reconnaît le concept de la kafala qui est l'engagement de prendre bénévolement en charge l'entretien, l'éducation et la protection d'un enfant mineur. Ses effets sont ceux de la tutelle légale.

Il existe deux types de kafala : notariale et judiciaire. **La kafala notariale** ne concerne que les enfants dont les origines sont connues. Le postulant à la kafala doit obtenir le consentement des parents de l'enfant et constituer un dossier qui est soumis à un notaire chargé de rédiger l'acte.

**La kafala judiciaire**, en vigueur depuis le 13 juin 2002, est destinée à prendre en charge les enfants abandonnés définitivement. Le postulant à la kafala s'adresse aux services de l'assistance publique. L'enfant recueilli peut être de filiation connue ou inconnue. La kafala judiciaire est délivrée par un juge. La loi n° 97-99 relative

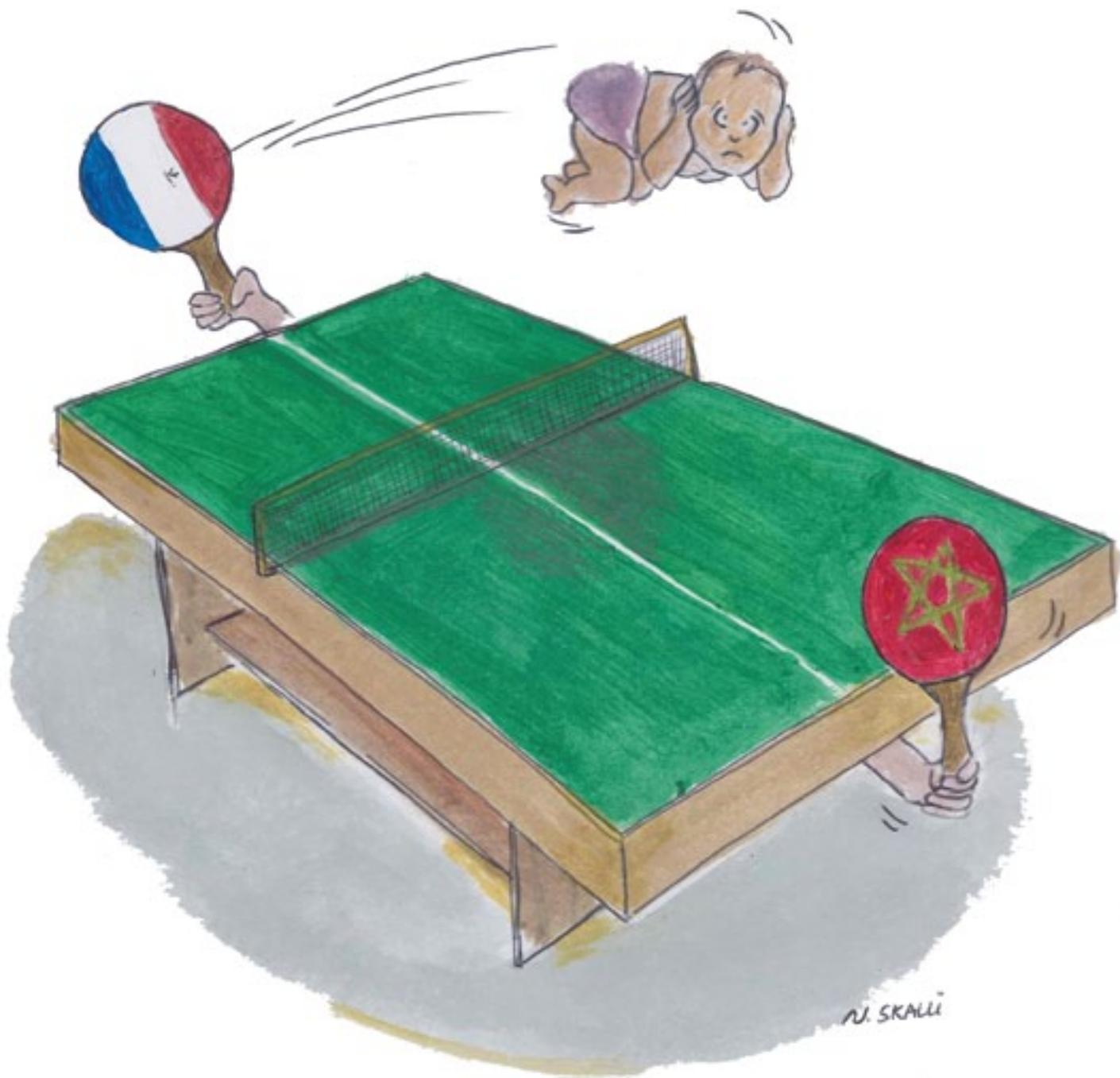
à l'état civil (Dahir n° 1.02-239 du 03/10/2002 dans son article 20) autorise, sous certaines conditions, l'attribution du nom du kafil (adoptant) au makfoul (adopté). Ce dernier ne peut cependant pas être inscrit dans la descendance du père ou dans son livret de famille.

Bien que la kafala ne soit pas reconnue en France comme une adoption, la Cour d'appel de Toulouse a autorisé, le 22 novembre 1995, la transformation d'une kafala en adoption simple, estimant que ces deux institutions étaient assimilables. La Cour d'appel de Paris a rendu une décision identique, le 22 mai 2001; idem à Reims, le 2 décembre 2004.

Toutefois, par décision du 10 octobre 2006, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Reims, considérant que du moment que la loi marocaine interdit l'adoption et que, par ailleurs, le mineur n'était pas né et ne résidait pas habituellement en France, la Cour d'appel de Reims a violé l'article 370-3, alinéa 2 du code civil français introduit par la loi du 6 février 2001 qui dispose que : « l'adoption d'un mineur étranger ne peut être prononcée si sa loi personnelle prohibe cette institution, sauf si le mineur est né et réside habituellement en France ». ■

### France : premier pas vers une entente

Le 13 novembre 2010, Yves Nicolin, député de la Loire et président de l'Agence française d'adoption a énuméré quelques propositions : « la création d'un visa kafala » ; travailler sur la naturalisation des enfants confiés sous kafala en faisant sauter le verrou des cinq ans de résidence sur le territoire français ; la réforme du code civil avec une proposition reconnaissant la kafala comme étant une possibilité d'adoption, donc faisant sauter l'article 370-3b du code civil. « Il restera maintenant [...] aux parlementaires de l'Assemblée nationale de porter ces propositions », conclut Yves Nicolin.





## L'Après kafala l'histoire continue

**Une fois la procédure de kafala conclue et l'enfant confié à son nouveau tuteur, visa ou pas, la famille kafil quitte le territoire marocain et rejoint son pays de résidence. C'est le début d'une nouvelle vie : un couple trouve la joie d'être parent, l'enfant abandonné celle d'un nouveau foyer. Pourtant, les difficultés continuent sur le plan légal et aussi, parfois, affectif.**

Par Ristel Edimo

Lorsque les MRE adoptent, c'est dans l'intention de faire de ces enfants leur descendance et non pas simplement des filleuls comme le veut la kafala. Lorsqu'ils rentrent dans leur pays de résidence avec l'enfant ils ont seulement le statut de tuteur donné par la kafala. La loi française, par le biais de l'agrément, leur accorde seulement le droit de prendre en charge l'enfant. Dans les deux cas, ces enfants ne sont pas considérés comme les leurs. Ils ne peuvent donc pas jouir des droits d'enfants légitimes. Les tribunaux disent aux parents : « vous n'êtes pas leurs parents. Vous n'êtes que des tuteurs ». Il arrive même que des greffiers disent : « vos enfants n'ont pas à vous appeler 'papa' ou 'maman' », selon une déclaration de Malika Bouziane, présidente de l'Association des parents adoptifs d'enfants recueillis en kafala, au site web français d'information Rue89.

Cette situation est parfois source de décourage-

ment pour les kafils, mais au regard des efforts consentis, ils ne baissent pas les bras. Comme l'indique Mme Boumediene, membre fondatrice de l'Association des parents d'enfants nés en Algérie et au Maroc, certains parents gardent la kafala et d'autres finissent par changer pour une adoption simple. Ainsi, ils attendent patiemment que leurs enfants passent cinq années de résidence en France avant de les naturaliser. Ensuite, ils peuvent les adopter selon la loi française.

Entre temps, les makfouls (enfants adoptés) peuvent bénéficier d'un Document de circulation pour étranger mineur. « Pour l'instant, mon enfant porte un nom différent de celui de mon mari et moi. J'attends qu'il ait cinq années de résidence en France pour qu'il soit naturalisé et que je puisse l'adopter. Personnellement, je n'ai pas l'intention de demander une adoption plénière, mais une adoption simple », indique Safaa.

Ils attendent patiemment, mais aimeraient bien comprendre pourquoi cette durée n'est pas plus courte. Youssef considère qu'il y a des « non dits politiques. Cette période de cinq ans est à éclaircir. » Mme Bouziane, quant à elle, a l'impression qu'il s'agit d'un test pour voir si les parents sont irréprochables. En attendant de pouvoir naturaliser son enfant, la famille vit un quotidien apparemment normal mais doit faire face à certaines difficultés.

### Mieux vaut dire la vérité

Vient, d'abord, l'épreuve de la vérité à dire à l'enfant. S'il est de coutume, au Maroc, pour les parents adoptifs, de cacher la vérité à leurs enfants sur leur adoption, les MRE se sont imprégnés de la culture occidentale : « le zéro tabou ». La majorité des MRE recourent à la kafala judiciaire. Ils ont ainsi la possibilité de taire à jamais les conditions d'accueil de l'enfant. D'après la présidente de l'Association marocaine des parents adoptifs Osraty, à Rabat, il est préférable pour les parents, comme pour les enfants, que la vérité soit dévoilée. « Régulièrement, on leur dit papa et maman n'ont pas eu d'enfant, alors ils sont

**« Régulièrement,  
on leur dit : papa et  
maman n'ont pas  
eu d'enfant,  
alors ils sont allés  
à Taroudant »**

allés à Taroudant... C'est notre histoire à tous les quatre, mais avant que l'on arrive dans leur vie, ils avaient une histoire et nous voudrions qu'ils la connaissent », expliquent Youssef et son épouse. C'est également le fait de plusieurs autres parents MRE, qui préfèrent éduquer leurs enfants en tenant compte de cette vérité. « Bien sûr, nous savons qu'ils ne comprennent pas grand chose aujourd'hui, mais le moment viendra où nous rentrerons dans les détails », ajoute l'heureux papa.

Pour l'avenir, certains kafils, issus de la diaspora marocaine, sont plutôt optimistes et appréhendent avec « tranquillité et sérénité » les années de conscience de leurs enfants. « Il faut savoir que c'est une partie de leur vie qui influencera leur développement, tout comme leur vie avec nous les influencera », soutient un kafil. « Ma femme et moi avons un couple d'amis qui a adopté il y a dix ans et qui a emmené en visite son fils, aujourd'hui âgé de 11 ans, dans l'orphelinat où il a été recueilli », relate le couple Youssef. Ils espèrent que les choses se passent aussi sereinement pour eux dans quelques années, quand leurs enfants auront grandi. ■

## 3 questions à Malika Bouziane, présidente de l'Association des parents adoptifs d'enfants recueillis en kafala, en France. Y a-t-il eu des évolutions ces dernières années concernant la kafala ?

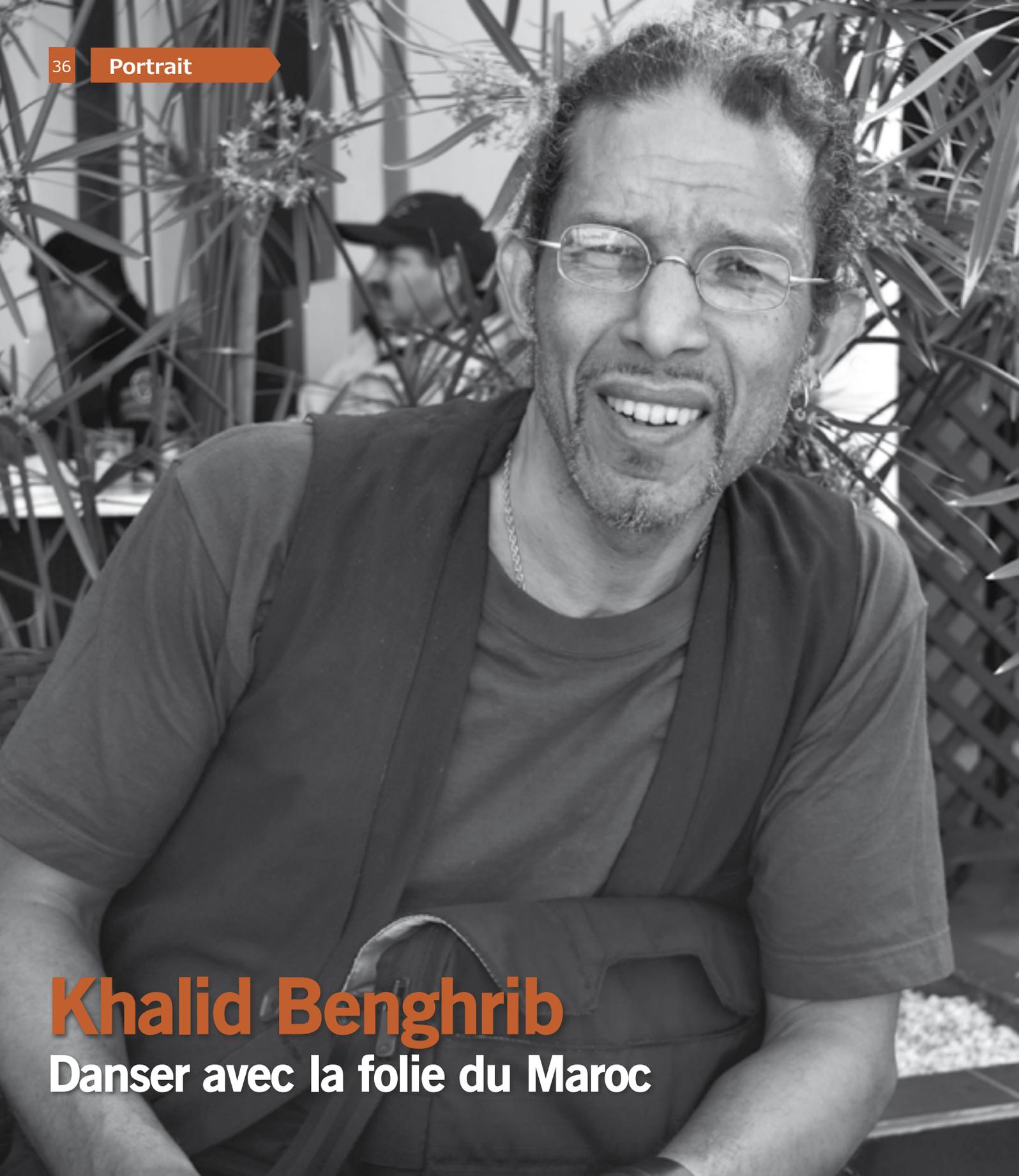
**Malika Bouziane** : oui, la kafala n'est plus un sujet tabou, même si certains conseils généraux font encore la sourde oreille. Nous nous apercevons que les parents dont les capacités financières, psychologiques, matérielles ont été vérifiées se voient attribuer le visa pour leur enfant. Par contre la kafala n'est toujours pas considérée comme une adoption, mais plutôt comme une tutelle ou une délégation, alors que dans les faits, c'est beaucoup plus que cela, c'est une histoire qui se construit entre les enfants et les parents, une histoire qui va durer toute une vie.

### Les parents qui peinent à obtenir un visa pour ramener leur enfant, comment s'y prennent-ils ?

Ils font des recours gracieux ou en référé, certains vont obtenir satisfaction d'autres non. Mais il faut savoir aussi que le refus de visa est souvent dû au fait que c'est une kafala intra familiale, que les parents biologiques de l'enfant sont encore vivants. C'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui est pris en compte

### Au niveau de votre association, les parents adoptifs sont-ils uniquement de nationalité marocaine ou ont-ils la double nationalité ?

La majorité de nos adhérents ont la double nationalité, et ils se tournent vers leur pays d'origine pour recueillir un enfant et lui apporter amour et sécurité. Ils suivent un parcours qui ne diffère en rien de celui pris par les parents qui se tournent vers l'adoption internationale.



# Khalid Benghrib

## Danser avec la folie du Maroc

« Quand j’y repense aujourd’hui, je ne pense pas que les choses soient là comme ça. Dans la vie, il existe des points de rencontre avec soi même. On les prend ou non. Si on le fait, tout change. » Khalid Benghrib est aujourd’hui chorégraphe de la compagnie de danse contemporaine 2k\_far, à Casablanca. Sa vie est extraordinaire, la suivre c’est comme rencontrer le héros de Slumdog Millionnaire : têtu, débrouillard et terriblement libre. C’est aussi participer aux premiers émois de la danse contemporaine en Europe. C’est toucher entrer dans la sensibilité d’un homme que le Maroc bouleverse

Par Julie Chaudier

La stature et l'ampleur des gestes de Khalid Benghrib ne font aucun doute sur sa profession. Grand, les cheveux cendrés, le chorégraphe de la compagnie 2k\_far, à Casablanca, raconte sa vie comme un roman. « J'appartiens à la génération de la dépression des années de plomb. J'avais trois alternatives : être voyou, flic ou fuir. J'ai fui, j'ai rencontré l'art ». Né en 1966 dans une famille pauvre, dans la médina de Casablanca, rien ne le prédestinait à devenir danseur. Lorsqu'à 15 ou 16 ans, il découvre la danse classique par hasard, il n'a aucune hésitation. « Un jour, à l'heure du thé, j'ai annoncé la nouvelle : je n'irai plus à l'école, je serai danseur ». Sa décision est d'abord froidement accueillie par sa famille, mais il se lance à fond dans la danse. « Jusqu'ici tu faisais tous les métiers, mais aucun n'était le tien. Celui là, c'est le bon », lui confie dit finalement sa mère, le jour du spectacle de fin d'année de l'Ecole Zinoune où il s'est inscrit.

Ses prédispositions physiques et sa passion exclusive pour la danse convainc l'une de ses professeurs de danse, Corinne Amalou, de l'aider à obtenir son passeport pour poursuivre ses études de danse en France. Il part de Casablanca pour Paris en 1987, à 21 ans. « J'ai pris le « train des immigrés », un train où chacun se fait un chez soi avec quelques couvertures, un train où, les deux premières heures passées, plus aucune toilette ne fonctionne », se souvient Khalid, encore ébloui par sa propre aventure. De Paris, il part très vite pour le Conservatoire de la Rochelle. Collette Milner l'accueille et se prend d'affection pour ce jeune Marocain parvenu jusqu'à elle par la force d'une exigence intime. Il y passe deux ans avant d'entrer au Ballet classique de Paris.

« J'ai tourné dans le monde entier. Je me demandais jusqu'où je pouvais aller avec un passeport marocain : il n'y avait pas de limite », souligne le chorégraphe. A l'époque la danse en Europe commençait à revendiquer le multiculturalisme. Khalid Benghrib, Marocain, la peau mate, très grand et les cheveux crépus, s'engouffre dans la brèche : « je n'avais pas le calibre d'un danseur étoile, mais tous les rôles de méchant je les avais ; c'était le deal ». En deux ans, il prouve qu'il peut danser tout le répertoire classique et se tourne vers la danse contemporaine, alors en pleine effervescence.

« Je participais à une création avec une compa-

gnie puis j'en changeais. A l'époque on ramenait le spirituel à la danse. L'image romantique du chorégraphe tout puissant se brise, on passe à des échanges entre artistes », raconte le danseur d'alors. Participant de ce mouvement, Khalid réalise en duo des « happening » dans la rue. Son travail le mène jusqu'en Suisse, à Lausanne, où le directeur du théâtre d'Annemasse, dans l'est de la France, le repère.

Commence alors un engagement citoyen concret, à travers la réhabilitation du théâtre de la ville, d'abord, puis en 2003 : Khalid Benghrib retourne à Casablanca. Son retour est provoqué par la rencontre entre un drame personnel et un drame historique : les attentats de 2003. Il décide d'organiser un atelier de sensibilisation à la danse ouvert à tous, à Sidi Othmane et Sidi Bernoussi. Petit à petit, une sélection s'opère naturellement. Les quelques personnes qui restent à la fin formeront la compagnie 2K-far.

Cette partie de l'histoire, alors qu'il commence à décrire le contenu concret de ses pièces, prend un tour plus grave, plus intime et plus douloureux aussi. « Je hais le Maroc et les Marocains, jette-t-il abruptement, ils sont aussi une plateforme sans condition des inspirations au quotidien. » Khalid Benghrib raconte comment, au Maroc, il se trouve face à des scènes de « folie, là, au quotidien ». A la terrasse d'un café, il a vu une femme et un homme se disputer et la femme, brusquement, relever sa djellaba. Elle est nue et lance à l'homme : « vas-y frappe ! ». L'artiste multiplie ainsi les anecdotes surprenantes des « microcosmes de liberté individuelle », dont certains pourraient s'amuser, mais qu'il semble, lui, ressentir de façon aigüe, comme des agressions.

« Je vois des choses totalement incroyables qui ne peuvent que me nourrir », explique le chorégraphe. Après une première pièce avec 2k\_far, « la Smala », le chorégraphe est en train d'achever la réalisation de la deuxième, « Mounika Marrakchia toys ». L'idée fut de développer le concept scientifique du pli et de le recevoir dans une réflexion sur la prostitution à Marrakech. La première se jouera à Nantes, mais rien n'est encore prévu au Maroc, faute de volonté politique pour faire place à l'art. Khalid Benghrib, même s'il a habité à Casablanca pendant le temps de la réalisation de la pièce, assure que sa maison est à Paris : « tant que l'Etat ne prend pas ses responsabilités, je ne suis que de passage. » ■



# Baseball au Maroc

## Ou comment le sport rencontre l'histoire

Très populaire aux États-Unis, le baseball a fait un bref passage dans l'histoire sportive du Royaume. Introduit par les Américains, des militaires surtout, ce sport est intimement lié à l'histoire de leur présence au Maroc. S'il a aujourd'hui disparu des terrains, le baseball vit toujours dans la mémoire de ceux qui ont pu le pratiquer à l'époque.

Par Yann Ngomo

**L**e baseball fait partie de l'héritage de la présence américaine au Maroc. Elle remonterait à la fin du 19e siècle, quand les premiers Américains commencent à arriver à Tanger qui dispose du statut de ville internationale. À l'époque, Tanger est surtout peuplée de commerçants, de militaires, d'artistes, etc. En 1920, une importante communauté américaine est installée dans la ville du détroit.

Leur présence militaire, quant à elle, se renforce pendant la deuxième guerre mondiale. Charles Noguès, alors résident général français au Maroc, étant proche de l'Axe de Hitler, les forces alliées, menées par les Américains débarquent à Casablanca et Mohammedia, en 1942. A partir de là, les bases américaines vont se multiplier à travers le pays. Dans la région du Gharb, où les militaires américains ont été particulièrement bien accueillis, des bases sont installées à Kenitra, Sidi Benslimane, Sidi Yahia, ou encore Sidi Bouknadel. C'est dans ces bases et dans les écoles américaines du pays, qu'est introduit le baseball.

### **Le baseball marocain, sport discret, mais structuré**

Difficile de situer précisément les premiers pas du baseball au Maroc, mais au début des années 70, il compte de nombreux adeptes, surtout américains, mais aussi quelques Marocains. Deux championnats sont mis sur pied : la Little League pour les juniors et la Senior League pour les joueurs plus âgés. Le sport n'étant pas très répandu, les championnats se disputent avec 4 à 5 équipes venant des bases américaines du Gharb et de l'école américaine de Rabat. À la fin de chaque saison, les meilleurs éléments de chaque équipe étaient réunis au sein de l'équipe des « All Stars » qui allait disputer des tournois internationaux. Des Marocains figuraient régulièrement dans ces sélections « All stars ».

### **Mémoires d'un joueur**

Mohamed Zanafi est l'un des témoins privilégiés de la brève parenthèse du baseball au Maroc.

Il a pratiqué ce sport entre 1969 et 1972. En côtoyant les militaires américains de la base de Sidi Yahia, à 30 km de Kenitra, il se découvre une passion pour le baseball, aux côtés d'autres jeunes d'un village des environs. Les Américains sélectionnaient les plus talentueux d'entre eux pour former l'équipe des Devil Pups, dans laquelle Mohamed fera ses débuts. En intégrant l'équipe, Mohamed reçoit le surnom de « Steve », il n'était pas le seul à avoir reçu un prénom américain, confie-t-il.

Après une première année timide où il est souvent remplaçant, Steve montre de belles aptitudes pour le poste de lanceur à sa deuxième année, en 1970. « Pendant une séance d'entraînements, je m'amusais avec un copain en lui lançant des balles [...], le coach m'observait de loin. Il est venu me voir et m'a proposé le poste de lanceur », raconte Mohamed. Son équipe manquait de lanceur, Steve a donc occupé ce poste. Il terminera parmi les meilleurs à l'issue de la saison.

Grâce à ses belles prestations, il est retenu dans les « All Stars » avec un autre Marocain, Mohamed Juhri, alias

Allen. Ensemble, ils disputent ainsi un tournoi à Rota, au sud de l'Espagne, où les « All Stars » sont éliminés au premier tour. Mohamed Zanafi sera le seul Marocain des « All Stars » en 1971. L'année suivante, il intègre la Senior League et figure parmi les meilleurs joueurs, aux côtés de deux autres Marocains. Leur équipe s'incline en finale lors d'un tournoi à Madrid.

Avec la montée du mouvement national, la présence étrangère est de moins en moins tolérée, et les Américains vont progressivement se retirer de leurs bases, qu'ils cèdent à l'armée marocaine dans les années 70. Les jeunes joueurs Marocains se dispersent dans le pays, et leur sport favori retombe dans l'oubli. Aujourd'hui professeur de langue anglaise à Tanger, Mohamed « Steve » Zanafi envisage de ressusciter le baseball au Maroc. Il espère réunir autour de son projet d'autres personnes qui, comme lui, ont été séduites par ce sport. ■

**"En 1970, Mohamed Zanafi, alias « Steve » est lanceur dans l'équipe des « All Stars »"**



# Maroc-Algérie

## Le retour à Casablanca?

Plusieurs internautes se sont récemment prononcés sur la ville qui pourrait accueillir, le 4 juin prochain, le match retour Maroc-Algérie, des Eliminatoires CAN 2012. Casablanca a été largement plébiscitée par les votants, mais le dernier mot reviendra à la Fédération royale marocaine de football. En attendant, nous avons essayé de peser le pour, et le contre... Par Yann Ngomo

**L**e 27 mars dernier, à Annaba, grâce à sa victoire à domicile sur les Lions de l'Atlas, l'Algérie se relançait dans les qualifications pour la CAN 2012 et prenait un sérieux avantage psychologique dans la perspective du match retour, le 4 juin. Le choix du lieu, au Maroc, devrait, dès lors, tenir compte de la capacité de celui-ci à faire jouer au maximum le douzième homme : le public. Le sondage, lancé par le ministre des Sports Moncef Belkhatat, sur sa page Facebook, a vu Casablanca l'emporter largement avec 56% des voix, devant Fès 21%, Tanger 11%, Marrakech 7%, et Rabat 5%.

Il semble que les internautes ne soient pas les seuls à souhaiter que le retour du derby maghrébin se joue dans la capitale économique. Si la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) n'a pas encore annoncé son choix définitif, les dirigeants pencheraient pour Casablanca. Ali Fassi Fihri, président de la FRMF, a déclaré à la presse : « plusieurs membres de la FRMF étaient d'accord pour désigner le stade Mohammed V de Casablanca comme enceinte devant accueillir la rencontre ». Eric Gerets, le sélectionneur national, se serait lui aussi prononcé pour Casablanca. Il avait toutefois déclaré que le Stade de Marrakech était « le plus beau stade actuellement au Maroc », lors de son inauguration, le 7 janvier. Le stade de Marrakech pourrait ainsi être le challenger du stade Mohammed V.

### **Mais pourquoi Casablanca, au juste?**

Tout d'abord, pour le Stade lui-même. Des enceintes proposées dans le sondage, le stade Mohammed V de Casablanca est celui qui offre la plus grande capacité d'accueil avec un peu plus de 60 000 places numérotées. En choisissant Casablanca, la FRMF est donc sûre d'assurer à l'équipe nationale un soutien massif en tribune?

A cela s'ajoute le fait que la réputation du stade Mohammed V, en termes d'ambiance, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, n'est plus à faire. Lors des confrontations annuelles entre le Wydad et le Raja une ambiance survoltée embrase les gradins et le stade vibre littéralement sous les clameurs. Voir les supporters de ces deux

équipes unis pour la même cause devrait offrir un spectacle assez intéressant.

L'histoire particulière des confrontations entre le Maroc et l'Algérie à Casablanca montre que cette pelouse porte généralement chance aux Lions de l'Atlas, surtout lors des compétitions. En mars 1969, le Maroc, qui avait été battu à Alger (2-0), prenait une courte revanche devant son public (1-0), dans le cadre des Eliminatoires CAN 1970. Le scénario se reproduit en décembre 1970, pour les Eliminatoires de la CAN 1972. Battu une fois de plus à l'aller (3-1), le Maroc prend cette fois une confortable

revanche devant le public de Casablanca (3-0). L'histoire ne s'arrête pas là : lors de la CAN 1988, organisée au Maroc, les deux pays se retrouvent dans le même groupe, et le Maroc l'emporte (1-0). Les Lions de l'Atlas, sortis en demi-finale par le Cameroun, perdront le match pour la troisième place contre l'Algérie aux tirs-au-but (4-3). Ce sera la seule défaite du Maroc contre l'Algérie à Casablanca.

### **Casablanca oui, mais...**

Si la capitale économique est susceptible d'offrir les meilleures conditions du point de vue de l'ambiance pour ce match, il faut aussi se rappeler que cette ambiance électrique a souvent donné lieu à des débordements. L'année dernière, plusieurs bus de transport en commun ont été vandalisés à la suite du derby casablançais. Lors de la saison 2005/2006, les supporters s'en étaient pris aux installations du stade qui a été fermé. Le Raja et le Wydad ont été condamnés à disputer leurs matches restants cette saison là, à huis clos, et le derby fut délocalisé à Rabat. L'aspect sécurité ne devra donc pas être pris à la légère, si la FRMF veut éviter des incidents regrettables.

Du fait de son emplacement en plein centre-ville de Casablanca, le Stade Mohammed V n'offre pas nécessairement les meilleures conditions d'accès. Pour un match d'une telle importance, on imagine déjà les embouteillages à la sortie du stade, ou encore les longues files d'attentes. Autant de petites difficultés que le futur Grand Stade de Casablanca devra palier. ■

**Plusieurs membres de la FRMF étaient d'accord pour désigner le stade Mohammed V de Casablanca comme enceinte devant accueillir la rencontre**

# Figuig

## Une oasis unique au monde

**A l'extrême est du Maroc, dans un cirque montagneux du Haut Atlas oriental, au nord du Sahara, se niche l'une des plus anciennes villes du Maroc : Figuig. Une oasis aux paysages merveilleux qui revendique une aura planétaire : l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité.** Par Oumar Baldé

**S**ituée à 368 km au sud d'Oujda et à quelque 7 km de la ville algérienne de Beni Ounif, Figuig appartient à la partie la plus orientale du royaume. Pour les historiens arabes, elle tire son nom de « fej » ou col, alors que, pour les Amazighs, on ne doit même pas parler de Figuig, mais plutôt d'Ifiyyey (falaise) qui provient du verbe amazigh afey (courir) pour indiquer le pas cadencé du marcheur qui descend d'une falaise. Les deux expressions (fej et Ifiyyey) renvoient en tout cas à un relief montagneux.

En effet, Figuig est un endroit perdu au milieu des montagnes qui en constituent la « ceinture de sécurité ». Un rempart contre les ennemis envahisseurs mais également contre l'avancée du désert, sans oublier « le réservoir » d'eaux pluviales que constituent les montagnes du Haut Atlas. Au nord-ouest de Figuig, se dressent les Jbel Himour (1168 m) et Krouz (1647 m), alors qu'au Sud, se positionnent les Jbel Jermane (1047 m) et Sidi Youssef (1065 m), entre autres.

Ce milieu montagneux suffit, à lui seul, à donner une idée du climat de Figuig. Le mercure y varie entre 3 et 5°C l'hiver et de 41 à 42°C l'été. C'est un climat semi-aride méditerranéen à aride, mais qui, dans l'oasis que constitue Figuig,

peut surprendre par sa fraîcheur et sa douceur. Qui dit oasis, dans un environnement marqué par une forte désertification, pense également aux palmeraies de la région. Les quelques 190 000 palmiers dattiers de Figuig en font l'un des plus beaux sites du Maroc, habité depuis le néolithique.

Tout au long de l'histoire, juifs et, notamment, chrétiens et musulmans se sont succédés dans la localité. Après sa conquête par les Vandales, en 429 après J.C, Figuig entra dans une période de prédominance du christianisme jusqu'à la fameuse bataille de Yarmouk (vers 636) qui vit les armées musulmanes prendre le dessus sur l'empire byzantin, ouvrant la porte à la conquête de l'Afrique du nord. Figuig deviendra donc musulmane, grâce, en particulier, au pèlerinage de ses chrétiens à Al Qods, où ils embrassent l'Islam.

Figuig, musulmane, évoluera sous le contrôle des différentes dynasties. Les Almohades, dirigés par Yacoub El Mansour Al Mouahidi, s'emparent de la cité au VI<sup>ème</sup> siècle de l'Hégire, vers 1200. En l'an 1061 de l'Hégire, (1651), sous le règne des Alaouites, le Sultan Mohammed Ben Sherif, s'engage dans une bataille féroce pour conquérir l'oasis. Une oasis prise d'assaut par les troupes

du général Ferdinand Marie O'Connor qui tirent 600 coups de canon sur ksar Zenaga, détruisant maisons et dattiers : nous sommes le 9 juin en 1903, en pleine période de colonisation française.

Après l'indépendance du Maroc, en 1956, et de l'Algérie, en 1962, les deux voisins se lancent dans une « guerre des sables » qui coutera d'immenses superficies de terres et de dattiers aux Figuiguis.

Ces habitants de Figuig sont majoritairement amazighs aujourd'hui : tribus des Zenata et Sanhaja. Les juifs, très actifs dans les activités économiques, ont quitté la région dans les années 1950, à destination de l'Amérique du Nord, de l'Europe ou bien d'Israël. Parmi les arabophones de Figuig, arrivés au XVIII<sup>ème</sup> siècle, on compte des descendants de Chourafa et des Almoravides qui ont embrassé la culture locale. Des Harratines, anciens esclaves affranchis, ainsi que des Garamantes, des noirs non esclaves vivant en Afrique du nord, vivent toujours à Figuig.

Peut-être jusqu'à présent, mais surtout par le passé, la famille et le lignage déterminaient le rôle et la place de chacun dans la société, de même que les institutions traditionnelles comme la Zaouia et la Jmaâ. La Zaouia regroupait les adeptes d'une tendance religieuse et constituait une sorte d'université qui dispensait un ensei-

gnement aux fidèles. De grandes zaouias maghrébines, telles la Tijania, la Qadiria ou encore la Boutchichia, sont présentes à Figuig. D'autres zaouias locales sont très influentes : Sidi Abdel Jabbar, Sidi Abdel Ouafi ou encore Sekkounia.

La Jmaâ est, elle, constituée des représentants de chaque lignage, dans un Ksar (palais ou château, dont le pluriel est ksour). Le Ksour désigne une agglomération d'habitats groupés dans un espace clos, entouré de murs d'enceintes flanqués de tours de guet et généralement munis d'entrées fortifiées.

Figuig compte sept grands ksour : Laâbidate, La-maïz, Hammam Foukani, Hammam Tahtani, Loudaghir, Ouled Slimane et Zenaga, le plus grand.

Ces espaces accompagnent toujours la vie économique de Figuig, qui est devenue une province - la plus vaste de la région de l'Oriental. L'agriculture, notamment la culture du palmier et de l'olivier, constitue le poumon économique de Figuig avec le tourisme, ainsi que l'artisanat et l'élevage.

Figuig, très affectée par la fermeture des frontières entre le Maroc et l'Algérie, espère néanmoins se rattraper sur le plan touristique et patrimonial : faire partie des sites classés au patrimoine culturel mondial de l'humanité par l'UNESCO. ■

## Figuig sur la liste du patrimoine mondial ?

Le 15 mars dernier, la ville de Figuig faisait son show au siège de l'UNESCO à Paris. Objectif : baliser le terrain pour être inscrite sur la liste des sites classés patrimoine mondial de l'humanité. Figuig compte, notamment, sur l'architecture des oasis présahariens qui la caractérisent et dont on ne trouve « de semblables nul part ailleurs au Maroc », assure Abderrahim Kassou, président de l'association culturelle Casamémoire.

Cependant, Figuig doit d'abord être classée au niveau national avant d'espérer l'être sur le plan international. Ce n'est pas encore le cas. Le président de Casamémoire, impliqué dans le dossier, indique que les démarches sont en cours. Elles permettront à Figuig de se lancer dans sa conquête mondiale et d'être peut-être le neuvième site marocain à figurer sur la prestigieuse liste des sites classés patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les huit sites marocains qui y figurent sont : la Médina de Fès (depuis 1981), la Médina de Marrakech (1985), Ksar d'Aït-Ben-Haddou (1987), la ville historique de Meknès (1996), le site archéologique de Volubilis (à une vingtaine de Km de Meknès, 1997), la Médina de Tétouan (1997), la Médina d'Essaouira (2001), la ville portugaise de Mazagan (El Jadida, 2004).

La Jamaâ El Fna de Marrakech (2001), et le Moussem de Tan-Tan (2005) figurent aussi sur la liste des biens marocains classés par l'UNESCO au titre de « patrimoine oral et immatériel ». Le Maroc a également soumis d'autres biens à l'UNESCO dont La Tour Hassan, Taza et la Grande Mosquée, la Mosquée de Tinmel, le Site de Chellah, le Parc naturel de Talassemrane et le Parc national de Dakhla.



# Soufisme

## Une spiritualité bien ancrée au Maroc

La 5<sup>e</sup> édition du festival de la culture soufie se déroulera du 16 au 23 avril, à Fès. L'occasion de redécouvrir par la musique une culture originale et riche, intimement liée à l'une des formes de la spiritualité musulmane.

Par Ghita Ismaïli



Chaque instant qui s'écoule loin de l'amour, est devant dieu comme un objet de honte. Recherche le royaume de l'amour, car ce royaume te fera échapper à l'ange de la mort », avait écrit Jalal ad-Dîn Rumi, poète soufi du XIII<sup>ème</sup> siècle qui fut également fondateur des « Derviches tourneurs », l'une des premières confréries du soufisme qui a vu le jour en Turquie.

Aujourd'hui, le soufisme est très présent en Asie centrale et au Maghreb, notamment au Maroc où il y serait apparu il y a plus de 12 siècles. Le soufisme, appelé aussi « Atasawuf », est un mouvement fondé principalement sur les concepts de spiritualité, de mysticisme et d'ascétisme. Le soufisme est considéré par certains comme la dimension spirituelle et le noyau de la religion musulmane, alors que d'autres estiment qu'il va à l'opposé des principes de l'Islam. Cependant, il s'accorde plus avec l'islam chiite que le sunnite.

Les soufis, sont en quête de l'amour de dieu. Pour eux, le soufisme est le chemin qui les conduira vers l'union avec dieu et son « amour absolu ». Pour y parvenir, ils pratiquent plusieurs rituels

qui varient selon la confrérie (Tariqa) dont ils dépendent. Chaque confrérie est dirigée par un maître spirituel, dit Cheikh, souvent l'un des descendants du prophète Mahomed.

Pour Fouzi Skalli, anthropologue et écrivain marocain, également fondateur en 2007 du Festival de la culture soufie de Fès, le soufisme est « la voie d'éducation et d'enseignement spirituels, considéré comme le cœur de la tradition de l'Islam ». Il « s'est d'abord diffusé d'une façon informelle avant de se structurer, progressivement, à partir du XI<sup>ème</sup> siècle », explique-t-il. « La transmission de cet enseignement se fera, à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle, à travers des centres confrériques qui ont eu pour mérite de préserver la forme de culture, de spiritualité et de sociabilité propres à différentes régions du monde islamique. »

« Indépendamment du fait que l'on soit soufi ou pas, la culture soufie est partout, elle s'exprime dans la littérature, l'art, dans la poésie, à travers les valeurs sociales », estime Fouzi Skali. Malgré l'existence de différentes interprétations de ce courant, une chose est certaine : le soufisme a donné lieu à un remarquable patrimoine culturel. ■

## Festival de la culture soufie

La 5<sup>ème</sup> édition du Festival de la culture soufie, du 16 au 23 avril, à Fès, au musée Batha, rendra cette année hommage aux figures féminines du Soufisme. Le Festival s'ouvrira d'abord au son de la voix mélodique de la Marocaine Karima Skalli qui s'associera à l'ensemble « Al Kawthar », un groupe issu de Grenade, afin de rendre hommage aux poètes soufis d'Andalousie.

Lors des soirées de Samaâ (audition) programmées tout au long de la semaine, différentes confréries seront présentées. L'artiste palestinienne Shadya Hamed se produira aux côtés de l'Égyptien Mustapha Said pour un concert consacré aux chants spirituels, en hommage au savant persan Omar Al Khayyâm.

Le soufisme fera aussi l'objet de débats à travers conférences et tables rondes. Elles seront animées par des personnalités internationales dont Marie Odile Huleu-Delacour, Jean-René Huleu, Jane Clark, Nick Pearson, Abdellah Ouazzani Saad Khiari, et Fattouma Benabdenbi.

## Keepsmiling invité au Concert des Solidarités, à Paris

L'association Keepsmiling organise, le vendredi 6 mai, une grande soirée musicale à l'Espace Reuilly à Paris. Fnaïre, Raïs Tijani, Binobin et Salah Edin, entre autres, se produiront sur scène. Le concert est organisé au bénéfice de l'action sociale que mène l'association à Marrakech. Depuis le 1er octobre 2010, KeepSmiling fait de l'accompagnement scolaire et social pour 60 enfants de rue, dont plusieurs ont déjà pu réintégrer la cellule familiale.

**Dates** : 6 mai 2011, de 20h à 24h  
**Lieu** : Espace Reuilly, 21 rue Hénard, 75012 Paris  
**Tarif** : 25 euros  
**Site web** : [www.keepsmiling-asso.org](http://www.keepsmiling-asso.org)



Moroccan Women  
From here and elsewhere

marocaines  
marocaines  
d'ici et d'ailleurs

Montréal, 14 & 15 mai / may 2011

Prochains rendez-vous / Next meetings :  
Pays arabes/Arab countries, Afrique sub-saharienne/Sub-Saharan Africa

## « Marocaines d'ici et d'ailleurs », à Montréal

Après, Bruxelles, en Belgique, c'est au tour de Montréal, au Canada, d'accueillir les « Marocaines d'ici et d'ailleurs ». Organisée par le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME), la deuxième rencontre de cette 3e édition se tiendra les 14 et 15 mai. Le CCME partira ainsi à la rencontre des Marocaines des Amériques actives en politique ou dans les domaines économique, associatif, culturel ou universitaire. Plus de 150 femmes résidant au Canada, aux Etats-Unis, en Amérique latine et au Maroc se donnent rendez-vous dans la métropole canadienne.

**Date** : 14 et 15 mai 2011  
**Plus d'infos** : +212 (0) 537 567 171  
**Site web** : [www.ccme.org.ma](http://www.ccme.org.ma)



# YABILADIES

Le supplément féminin



## SOMMAIRE

- 48 Musulmanes de France : Après le voile, la robe longue
- 50 La stérilité au Maroc
- 51 Respiration : Entre contrôle et réflexe
- 52 La recette du mois : Le tajine de bigorneaux aux carottes
- 54 Au temps du caftan [Publicité]



# Musulmanes de France

## Après le voile, la robe longue

← LONGUEUR AUTORISÉE

← LONGUEUR TOLÉRÉE

← LONGUEUR OSTENTATOIRE

**FKNA**

Convoquer des lycéennes pour leur demander de cesser de porter des robes longues sous prétexte qu'elles constitueraient un signe religieux ostentatoire tombant sous le coup de la loi n'est sans doute pas une pratique fréquente, mais semble sortir de l'exceptionnel. Le collectif Cheikh Yassine a été contacté, suite à l'affaire du lycée Blanqui. Il rapporte plusieurs témoignages d'adolescentes.

Par Julie Chaudier

**A** lors Dounia, la prochaine fois tu viens en burqa », a lancé une professeure de comptabilité, dans un lycée de Toulouse, à l'adresse d'une jeune musulmane. Peu après Noël 2010, Dounia a décidé de porter une robe longue et sombre. Son témoignage, rapporté par le collectif Cheikh Yassine de soutien à la Palestine, fait écho à l'affaire du lycée Blanqui, à Saint Ouen, en région parisienne révélée fin mars.

Plusieurs jeunes filles avaient été successivement convoquées dans le bureau de la proviseure adjointe. Elle leur a demandé de cesser immédiatement de porter leur robe longue habituelle : elle la percevait comme un signe religieux ostentatoire en contradiction avec le règlement du lycée et la loi. Elles leur auraient même interdit de retourner en classe habillées de la sorte. Le règlement intérieur du lycée stipule que « conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire. »

L'une des jeunes filles a demandé l'aide du collectif Cheikh Yassine. Abdelhakim Sefrioui, parallèlement membre du Conseil national des imams de France, s'est ainsi retrouvé en position de défenseur de ces lycéennes. Depuis, le collectif a recueilli d'autres témoignages qui viennent attester que la convocation de la proviseure adjointe du lycée Blanqui n'est pas un cas totalement isolé.

Au nom de la loi interdisant le port de signes religieux ostentatoires dans les lieux publics et donc particulièrement dans les écoles, certains proviseurs s'autoriseraient des remarques très appuyées voire discriminatoires sur les tenues vestimentaires de leurs élèves musulmans. Dounia porte le voile depuis moins d'un an à l'extérieur de l'établissement. Après les remarques désobligeantes de l'une des ses professeures, elle est convoquée, début 2011, par la CPE et la proviseure adjointe. Même discours : la robe longue et noire est un signe religieux ostentatoire.

Les jours suivants, Dounia porte une jupe longue qu'elle remonte un peu. Après le conseil de classe, une déléguée la prévient qu'elle va être convoquée chez la proviseure. « Je suis immédiatement allée voir la proviseure adjointe. Elle m'a dit qu'elle savait que je portais une jupe pour cacher ma tenue. Elle m'a demandé de remonter ma jupe. Je l'ai faite monter jusqu'aux genoux. Elle m'a dit que ce n'était pas suffisant, continue Dounia, que je devais la faire remonter un peu plus par derrière ». La lycéenne obtempère dans l'espoir qu'elle n'aura plus de problèmes à l'avenir.

Le rectorat de Toulouse assure n'avoir reçu aucun signalement de ce type. Michel-Paul Monredon, directeur de la communication, tempère « la loi, rien que la loi, pas de zèle. Il ne sert à rien de stigmatiser une population plus qu'une autre ». A l'écoute des faits, il affirme, dans l'hypothèse où ils s'avèreraient : « si l'on en arrive à mesurer la longueur des robes, je le regretterais. Je pense que notre système éducatif est plus souple et plus généreux. De telles situations seraient révélatrices d'une ambiance difficile dans l'établissement. »

Abdelhakim Sefrioui a aussi recueilli le témoignage de Rahma, lycéenne dans le Val d'Oise. « En cours d'anglais ma professeure m'a demandé de me lever afin de pouvoir observer ma tenue, commence-t-elle. J'ai refusé. Elle a ajouté que c'était une tenue de soumission. » L'adolescente raconte que son père lui a proposé d'aller dans une école musulmane. Elle a refusé, « j'y serai allé si cela avait été mon choix, mais je ne vais pas m'enfermer avec ma communauté et leur dire oui, on va partir parce que l'on n'est pas comme vous. Alors que, non, je suis comme eux, je suis Française. » Très émue, elle continue, « ce n'est pas normal que la société nous rejette pour un vêtement un peu plus ample que la normale. »

Abdelhakim Sefrioui est décidé à poursuivre une action en justice dans le courant du mois d'avril. Antoine Alexiev, avocat au barreau de Paris, explique : « une jeune fille accepte de porter plainte et de servir de porte étendard. Nous allons tout faire pour avoir gain de cause sur ce premier cas. Il formera une solution de principe que les juges retiendront comme jurisprudence. » ■

# La stérilité au Maroc

## Entre fatalité sociale et solutions médicales

La stérilité est toujours une douloureuse expérience, elle l'est plus encore pour les femmes marocaines. Leur position dans la société et dans leur famille est telle qu'elles sont les premières à en subir les conséquences. Aujourd'hui, des solutions médicales existent pour bien des cas, mais elles restent méconnues et chères.

Par Julie Chaudier

**A**u Maroc, quand un couple ne parvient pas avoir d'enfant, l'épouse est frappée par tous les maux. Elle est immédiatement tenue pour responsable. A défaut d'une évolution des mentalités et des comportements, des solutions thérapeutiques existent.

Pour l'heure, « quand un couple ne parvient pas à avoir d'enfant, c'est toujours la femme qui, en premier, vient consulter un médecin. C'est donc à travers sa démarche que l'on peut atteindre l'homme pour savoir lequel des deux est stérile », explique M. Bennis, gynécologue spécialiste du traitement de la stérilité à Casablanca.

Pourtant, « l'infertilité est répartie quasi-équitablement entre les hommes et les femmes », atteste le docteur Bennis. Enfin, l'infertilité d'un couple, est parmi les premières causes de divorces, or une femme divorcée qui serait réputée stérile voit ses chances de refaire sa vie avec un nouvel époux très fortement réduites. A elle seule, alors, de subvenir à ses propres besoins.

Pourtant, aujourd'hui, des traitements de la stérilité existent, mais restent chers. « La CNSS ne rembourse pas la Fécondation In Vitro (FIV), notamment, souligne le Dr Ben-

nis, or l'ensemble des démarches à réaliser jusqu'à la FIV coûtent au total près de 30 000 DH. » Les femmes qui arrivent dans le cabinet du Dr Bennis ont attendu environ 5 ans après leur mariage. Le couple suit à partir de là une série d'examen : bilan infectieux et hormonal, échographie pour vérifier s'il y a ovulation, spermogramme, puis hystérographie (radio de l'utérus).

Au Maghreb, 30% des cas d'infertilité temporaires sont dus à des troubles ovulaires. Les cas d'excès de poids sont en grande partie responsables de ses dérèglement hormonaux », explique le Dr Bennis. Dans les pays en voie de développement les cas d'adhérence des trompes de l'utérus sont aussi très fréquents. « Ils sont causés par des maladies infectieuses comme les maladies sexuellement transmissibles », ajoute le docteur.

Les traitements se sont beaucoup développés au Maroc. Les troubles hormonaux se corrigent simplement par voie médicamenteuse. La chirurgie tubaire permet de remédier au phénomène d'adhérence des trompes (bouchées). Les inséminations artificielles interviennent, notamment, dans les cas où le taux de spermatozoïdes du sperme est trop faible. Enfin, au Maroc, le nombre de FIV est passé de 400 en 1996 à 2500 en 2010. ■

# Respiration

## Entre contrôle et réflexe



« Vous respirez sans penser. Moi je ne pense qu'à respirer ! » Ce slogan, lors d'une campagne de lutte contre la mucoviscidose, m'avait frappé comme la foudre. Cette maladie génétique qui entrave la respiration est due à une anomalie du chromosome 7. Elle provoque des diarrhées chroniques, des affections pulmonaires sévères avec notamment une production abondante de mucus (glaires).

Par Salma Sentissi

**T**rès souvent, nous banalisons la respiration jusqu'à ce qu'un simple rhume nous frappe et nous rappelle à quel point il est précieux de respirer sans difficultés. La respiration est vitale. Elle est l'unique fonction humaine qui soit à la fois dépendante des systèmes nerveux volontaire (contrôlé par l'individu) et involontaire (fonction réflexe).

L'homme ne peut rester plus de quelques minutes sans respirer, à l'exception de certains spécialistes - en apnée statique le record du monde dépasse les 19 minutes et les 255m de profondeur, en apnée avec palmes. Le danger létal s'explique, notamment, par le fait que le cerveau consomme plus du quart de l'oxygène inspiré et si l'organisme en est privé, il est le premier à souffrir de cette hypoxie (manque d'oxygène).

Par ailleurs, la respiration est une clé fondamentale dans la gestion des divers stress de la vie courante. Lorsqu'une personne est sous tension ou a subi un choc quelconque (peur, annonce d'une mauvaise nouvelle, surmenage...), son « plexus solaire », à hauteur de l'estomac, se spasme et provoque une contraction du diaphragme, principal muscle inspiratoire. Cela diminue l'amplitude respiratoire. Vous avez sans doute remarqué que votre respiration s'en trouve instantanément

impactée ! Elle est plus courte, voire haletante.

Alors, pour vous relaxer et vous détendre, prenez quelques minutes tous les jours pour effectuer quelques respirations dites « ventrales ». Inspirez lentement et profondément, comme si votre ventre se remplissait d'air tel un ballon de baudruche. Pour mieux le ressentir, posez votre main sur le ventre. Celui-ci doit se gonfler à l'inspiration et redescendre à l'expiration.

En résumé, plus votre diaphragme est libéré plus la respiration peut être ample et favoriser la détente. Diverses disciplines corporelles voire spirituelles, telles le yoga, le Qi gong, la méditation ou encore le Tai Chi, intègrent des techniques de respiration adaptées pour développer le souffle, l'endurance, la détente profonde ou encore la dynamisation et la confiance en soi. On retrouve également des techniques respiratoires lors des séances de préparation à l'accouchement, dans les arts martiaux, le chant...

Donc, soyez à l'écoute de votre corps et de votre respiration. Elle est le reflet intérieur de votre état émotionnel. Décelez-vous un blocage particulier ou votre souffle est-il libre comme l'air ? ■

# Le tajine de bigorneaux aux carottes



**Un plat que l'on ne trouve pas dans les restaurants marocains et, pourtant, il a tout pour plaire. Mohamed, un jeune homme de Sidi Kaouki, a proposé de faire goûter à Wafa et Pau un tajine de bigorneaux aux carottes. Les deux amis ne se sont pas fait prier. Ils ont accompagné Mohamed de la pêche aux bigorneaux à la dégustation du tajine, préparé par sa mère. En passant, ils ont, bien sûr, noté la recette.**

Les bigorneaux, ce n'est pas ce qui manque sur les côtes atlantiques du Maroc. Toutefois, ils ne sont consommés qu'en soupe à grande échelle, dans le royaume. Dans la plupart des villes côtières, des vendeurs ambulants la proposent aux passants. Mais d'autres préparations sont difficiles, presque impossibles, à trouver dans les restaurants marocains. Il faut alors aller à la pêche soi-même.

Mohamed, un jeune homme que nous avons rencontré lors d'un séjour à Sidi Kaouki, au sud d'Essaouira, nous a proposé de l'accompagner pêcher. Lui et sa famille habitent un village des alentours. Ils ont l'habitude de consommer les bigorneaux en tajine : une préparation que Mohamed a tenu à nous faire découvrir. Connaissant les meilleurs endroits pour aller à la pêche aux bigorneaux, il nous apprend aussi que le meilleur moment pour y aller est à marée descendante. Les rochers se libèrent progressivement de l'eau et donnent accès à de petits bassins, où les amateurs de crustacés trouveront largement leur compte.

# La recette



## Ingrédients

Bigorneaux  
Oignons  
Carottes  
Tomates  
Curcuma  
Gingembre frais  
Huile végétale  
Sel et poivre

## Préparation

En premier, tremper les bigorneaux dans un saladier d'eau salée pendant au moins une

deux heures, pour retirer le sable des bigorneaux. Ensuite, faire bouillir les bigorneaux pendant 10 minutes puis les laisser refroidir un peu pour pouvoir les enlever de leurs coquilles. Faire revenir les oignons dans le tajine avec de l'huile, y ajouter les bigorneaux sans la coquille et les carottes finement coupées. Attendre que le tout refroidisse légèrement, puis ajouter quelques tomates coupées en petits quartiers. Assaisonner, selon les goûts, de curcuma, de gingembre frais, de sel et de poivre.

Ça y est : un tajine original, bon marché et la préparation est simple.



## Les pouce-pieds, autre spécialité de Sidi Kaouki

Mis à part les bigorneaux, de la famille des gastéropodes, on trouve de nombreux autres fruits de mer sur la côte de Sidi Kaouki, notamment une spécialité marine plus rare : les pouce-pieds. D'un aspect particulier, presque répugnant, ils sont pourtant appréciés, surtout en Espagne et au Portugal, pour leur saveur et leurs qualités gastronomiques. Les récolter est une affaire bien plus compliquée que pour les bigorneaux. Les pouce-pieds s'agrippent à la roche, là où la houle est la plus grande, et pour les détacher, les pêcheurs doivent utiliser marteau et burin.



### Caftan Nisrine Yahi

Gilet asymétrique en velours de soie travaillée avec doublure et caftan satin Duchesse haute gamme. Le tout fait main.

[www.caftan-nisrineyahi.com](http://www.caftan-nisrineyahi.com)



### Caftan Nisrine Yahy

Caftan perlé en pierre de cristal, travaillé avec siffa brodé au fil d'or , avec doublure verte. Le tout fait main.

[www.caftan-nisrineyahi.com](http://www.caftan-nisrineyahi.com)



### Caftan Nisrine Yahî

Caftan en satin duchesse et dentelle haute gamme rouge et or travaillé avec une large sfifa. Le tout fait main.

[www.caftan-nisrineyahi.com](http://www.caftan-nisrineyahi.com)



### Caftan Nisrine Yahi

Caftan en velours perlé de cristal, travaillé avec sfifa brodée de vrai fil d'or , avec doublure fushia. Le tout fait main.

[www.caftan-nisrineyahi.com](http://www.caftan-nisrineyahi.com)



پاپلاک پی  
نہہ انظہلا .com